



Le Canada domine à Edmonton

Le Canada a continué de dominer les diverses compétitions des Jeux du Commonwealth, hier, portant à 71 le nombre de médailles remportées depuis le début des jeux. L'Australie est en deuxième place avec 61 médailles dont 17 d'or contre 30 pour le Canada. Le héros de la journée d'hier a toutefois été le nageur Graham Smith, qui a obtenu ses cinquième et sixième médailles d'or, établissant ainsi un record de tous les temps pour les Jeux du Commonwealth. Smith, qui se produit devant ses concitoyens, à Edmonton, a ainsi vengé sa contre-performance des Jeux de Montréal en 1976. Notre envoyé spécial à Edmonton, Jean St-Hilaire, s'est entretenu de son côté avec Jean Choquette, qui a étonné tout le monde en remportant une médaille de bronze en gymnastique, hier soir. Pour sa part, le boxeur Roger Fortin a gagné son premier combat, hier, s'assurant d'ores et déjà une médaille d'argent tout au moins. Jean St-Hilaire l'a aussi rencontré. Enfin, l'ensemble des résultats des épreuves disputées hier ainsi que les performances des athlètes canadiens impliqués; d'excellents débuts dans les combats préliminaires en lutte olympique, la suite du tournoi individuel de badminton, où Johanne Falardeau a subi la défaite en troisième ronde, et bien d'autres choses...

pages C-1 et C-2



Graham Smith a fait cadeau à la mascotte Keyano de l'équipe canadienne de la cinquième médaille d'or qu'il a remportée aux Jeux du Commonwealth lors des 100 mètres à la brasse.

Plus de 282,684 accidents de travail par an

par J.-Jacques SAMSON

Les accidents de travail et maladies professionnelles ont entraîné, en 1976, aux seules fins de réparation (indemnités, assistance médicale, réadaptation) des déboursés de \$260,053,204.

En 1976, 282,684 accidents avaient

été rapportés à la Commission des accidents de travail du Québec (CAT). De ce nombre, 156,610 avaient entraîné un arrêt de travail de une journée ou plus.

Ces statistiques sont tirées d'un document interne de la commission que LE SOLEIL a pu consulter, hier. Les accidents de travail sont si nom-

breux au Québec et entraînent de tels coûts pour l'Etat qu'ils constituent maintenant une plaie économique suppurante, en plus des préjudices incalculables causés aux travailleurs victimes de ces accidents.

Les accidents de travail représentent annuellement au Québec des (Suite à la page A2, 3e col.)

Débardeur tué dans le port de Québec

jeudi

par Lucien LATULIPPE

Un débardeur a perdu la vie dans le port de Québec, hier. Il a été identifié comme étant Roland Moreau, âgé de 41 ans et demeurant dans la Côte-du-Lac, à Sainte-Thérèse de Beauport.

La tragédie est survenue vers 11h45 à l'extrémité ouest de la gare maritime Champlain où sont entreposés les conteneurs. M. Moreau était aux commandes d'un cavalier que les débardeurs appellent "corbillard roulant".

A ce moment-là, le cavalier transportait un conteneur dont le poids varie entre 25 et 30 tonnes. Il aurait roulé dans une dépression du pavé, un trou d'environ 10 pouces de profondeur, ce qui l'a débalancé.

Le conteneur s'est mis à bouger de gauche à droite et il s'est écroulé lorsque les câbles d'acier qui le tenaient soulevé ont cédé. Dans sa chute, il a démolit la cabine où se trouvait M. Moreau qui a été projeté au sol, mortellement blessé.

Les compagnons de la victime se sont empressés de lui porter secours. M. Moreau avait été touché dans le dos et il saignait par les oreilles. Sa mort a été constatée à l'Hôtel-Dieu. La police du port a ouvert une enquête.

Les débardeurs sont de mauvaise humeur à la suite de cette nouvelle tragédie. Il y a quelques années, un autre conducteur de corbillard roulant s'était noyé lorsque le cavalier avait basculé dans le fleuve, après avoir roulé dans un trou également. Ils prétendent que le Canadien Pacifique néglige l'entretien du terrain depuis que cette compagnie a décidé de déménager ses pénates à Montréal.



Le curé Gaston Saint-Jean en aura long à dire à l'enquête publique sur la tragédie d'Eastman.

page A-14

Conférence de Regina

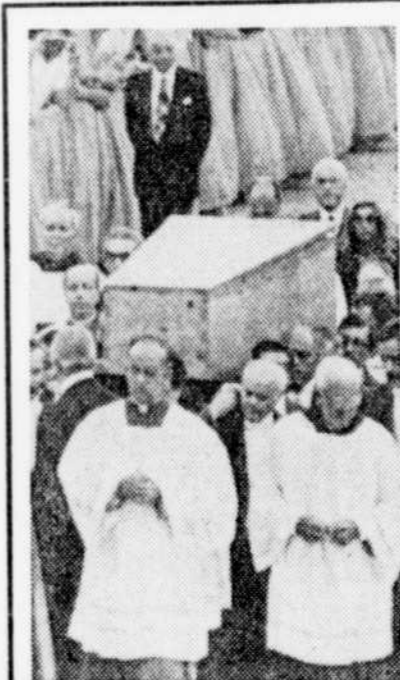
pages A-2, A-5, A-16

Zonage agricole

pages A-9, B-1

Ferveur à N.-D.-du-Cap

page C-7



Le corps de Paul VI est ramené au Vatican.

page D-1

Avale ton article!

RIO DE JANEIRO (AFP) — Un journaliste du quotidien brésilien "O Estado" M. Joao Carlos Dias a été contraint d'avaler son article sur ordre du commissaire de police de la ville de Teresina (2.700 km au nord de Rio), qui lui reprochait d'avoir dénoncé les actions arbitraires de la police locale.

Menacé par le commissaire Jose Maria Barbosa, le reporter a bien été forcé de s'exécuter tandis que le policier, probablement soucieux de conserver un souvenir de ce moment "divertissant", faisait prendre quelques photos de la scène...

Une plainte a été déposée par le responsable régional du Mouvement démocratique brésilien (MDB), unique parti légal d'opposition, dont M. Joao Carlos Dias est le candidat au poste de député à Teresina (capitale de l'Etat de Piaui).

Après Soares, da Costa



Da Costa

AP

LISBONNE (d'après UPI, AFP et AP) — Le président Antonio Ramalho Eanes a désigné hier M. Alfredo Nobre da Costa au poste de nouveau premier ministre du Portugal. Les politiciens ont prédit que le nouveau gouvernement avait peu d'espoir de survie et ont ajouté que des élections prochaines étaient inévitables.

Un porte-parole de la présidence a annoncé cette décision surprise qui a été prise en dépit de l'opposition farouche du premier ministre socialiste sortant, M. Mario Soares.

M. Alfredo Nobre da Costa, technocrate de 54 ans, est considéré comme une personnalité indépendante des partis. Ingénieur, il est bien connu de l'industrie lourde. Il a été directeur technique de groupe de sidérurgie et de ciment de M. Antonio Champalimaud, un des représentants de la poignée de barons de l'industrie qui ont dominé l'économie portugaise sous

la dictature de Salazar et sous M. Marcelo Caetano.

Il a été ministre de l'Industrie dans le premier gouvernement minoritaire de M. Mario Soares de mars 1977 jusqu'à sa chute en décembre. Ceux qui le connaissent le présentent comme un homme "direct, franc et obstiné".

Il ne figurait pas dans la longue liste de candidats possibles que l'on donnait volontiers pour la succession de M. Soares.

Aux termes de la constitution, il dispose de 10 jours pour mettre au point un programme, après avoir mis sur pied son équipe ministérielle. La Chambre qui doit être convoquée et qui doit interrompre ses vacances, dispose alors de cinq jours pour approuver ou rejeter ce programme.

M. Mario Soares, que M. Nobre da Costa (Suite à la page A2, 1re col.)

sommaire

Annonces classées	D-2 à D-18
Arts et lettres	B-4, B-5
Bandes dessinées	B-7
Bridge	D-2
Carrières et professions	A-12, A-13
Décès	D-19
Economie-finances	A-9 à A-11
Feuilleton	D-4
Horoscope	D-3
Informdtion régionale	B-2
Mot mystère	D-7
Mots croisés	D-17
Où aller à Québec	B-7
Page documentaire	A-5
Patron	D-6
Pierre Champagne	A-15
Sport	C-1 à C-6
Télévision	B-6

météo

Ciel variable aujourd'hui avec des maximums de 22 à 24 à Québec et de 18 à 22 à l'est.

Détails à la page D-2

La triste fin de la "St-Ulric"

Une vingtaine d'épaves de goélettes attendent, sur les berges du Saint-Laurent, que le ministère québécois des Affaires culturelles statue sur leur valeur patrimoniale.

Quant à la dizaine de goélettes



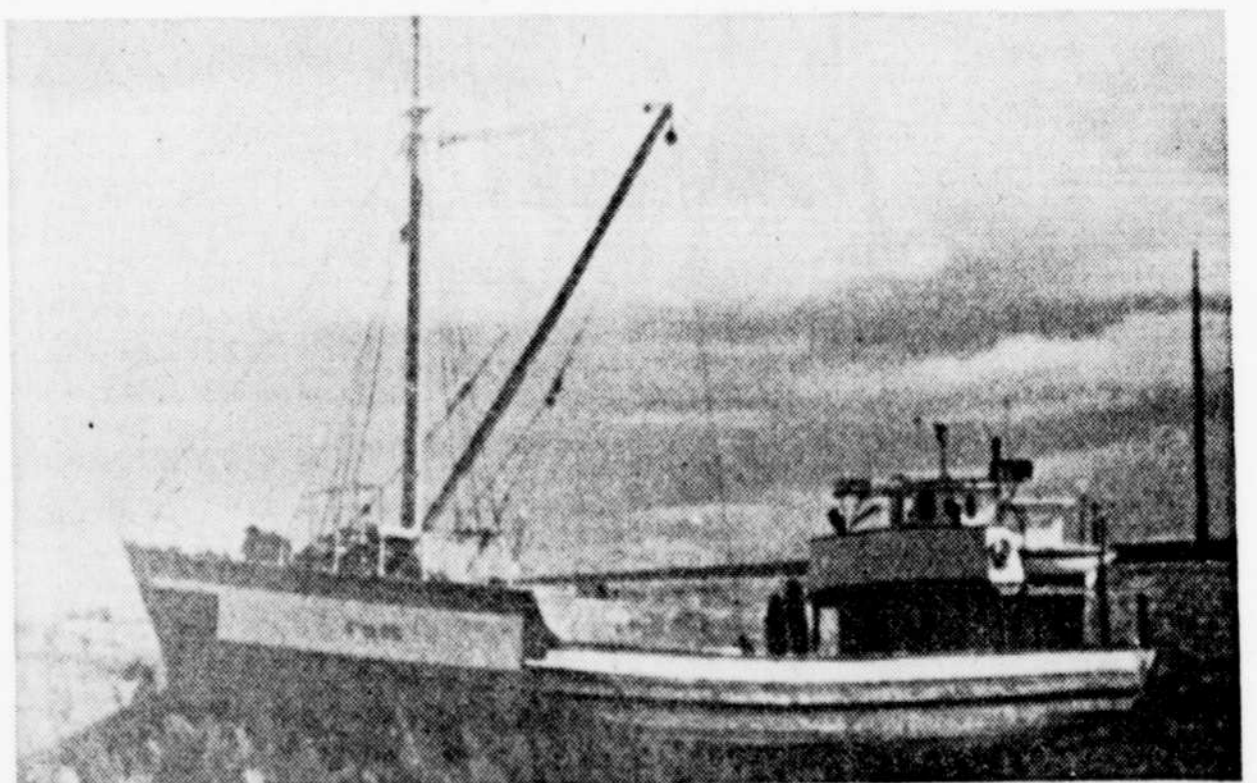
Les amants de la goélette (3) par Jacques Dumais

encore en état de naviguer, elles menacent non seulement de filer vers d'autres mers — un bateau a aussi une valeur marchande — mais de subir des modifications dracونيennes qui dénatureront le style même des goélettes.

Au quai de Château-Richer, par exemple, qui eût dit que ce navire de croisières, "Ville-Vanier", fût en fait une "Jean-Richard" tronquée? Soit dit en passant, la "Jean-Richard" est la toute dernière des goélettes de bois du Saint-Laurent, construite à Petite-Rivière-Saint-François, en 1959.

Les tergiversations du ministère risquent, en outre, de voir s'évanouir en fumée un patrimoine national ou de rendre astronomique, voire futile, une éventuelle entreprise de

(Suite à la page A2, 1re col.)



La goélette "St-Ulric" au quai de St-Laurent, à l'île d'Orléans, après que Jacques Côté l'eut ramené de St-Joseph-de-la-Rive, en 1973.

La triste fin de... (Suite de la première page)

restauration. Il en coûtait \$67,000, en 1976, pour radouber "L'Amanda Transport" à l'île aux Coudres. En 1977? \$91,000...

Même si une intention de classement pèse sur elle, la "Ste-Gemma" se délabe de plus en plus, au Bic. Il en va de même, à Kamouraska, pour la "Monica L." qu'un téléroman populaire, "Rue de l'Anse", baptisa "La Gentille".

Dans un passé récent, on a fait brûler la "Notre-Dame-des-Neiges", à l'Islet; rasé la "Irma M." pour bâtir une maison, à Sainte-Anne-de-Beaupré; réduit en cendres la "St-Ulric", à Petite-Rivière-St-François. Construite en 1924, et reconstruite en 1947, cette goélette a connu une fin tragique.

"Elle m'avait sauté aux yeux"

Intimidé, Jacques Côté, 23 ans, ne voulait absolument pas élaborer sur son aventure de jeunesse avec la "St-Ulric". Ses copains de Saint-Laurent (I.O.) l'avaient blessé dans son amour-propre. "Côté, veux-tu en racheter un autre bateau?" lui demandait-on, malicieusement. Et pourtant, quel adolescent du bord de la mer n'a pas rêvé d'une goélette bien à lui?

Ce fils de navigateur burlin-guait depuis l'âge de 15 ans sur la "St-Louis", "L'île aux Coudres" ou le "Fort Carillon". En 1973, il acquiert donc la "St-Ulric" en vue d'être à son compte non pas dans le transport de la pulpe mais du foin

Après Soares...

(Suite de la première page)

Costa remplacera à la tête du prochain gouvernement, est sorti de très mauvaise humeur du palais présidentiel où le président Eanes venait de l'informer de sa décision hier soir.

Le dirigeant socialiste a déclaré aux journalistes que le président n'avait pas respecté la constitution.

Par ailleurs, M. Diogo Freitas do Amaral, président du Parti démocrate et social, a déclaré que son parti approuvait le choix du président et qu'il donnera au nouveau chef du gouvernement "son appui total".

De son côté, M. Alvaro Cunhal, secrétaire général du Parti communiste, a déclaré qu'il ne lui semblait pas que la constitution établie en 1976 ait été violée. "Nous continuerons à vivre dans la liberté et la démocratie", a-t-il dit, tout en refusant de prendre position publiquement sur la nomination de M. da Costa.

et pour des travaux divers de sondage, de plongée sous-marine etc.

"Ce bateau de bois m'avait sauté aux yeux. En fait, je me suis plutôt mis le doigt dans l'oeil!" En cale à St-Joseph-de-la-rive depuis un an, "St-Ulric" n'avait pas mouillé. Des années d'inactivité l'avaient drôlement asséchés.

Sur la foi d'un contrat dès le départ, Côté investit toutes ses économies dans l'achat, les réparations et les assurances mirobolantes du rafiot. Avec quelques amis, il grée la goélette, met le cap sur le quai de St-Laurent où il espère compléter le calfatage.

Une frégate passe et...

La montée du fleuve s'effectue tant bien que mal grâce à des opérations de pompage. A l'échouage, la goélette essuie les lames d'une frégate, cogne de l'avant, de l'arrière contre le quai et se fracture en de multiples endroits.

Côté pompe et pompe encore, jour et nuit, étend du brin de scie, rien n'y fait: la chambre des moteurs s'inonde et le niveau de l'eau atteint le générateur. Y compris le contrat qu'on lui avait promis, "j'ai tout perdu!"

L'an dernier, alors qu'il descendait le St-Laurent avec son père, à bord du "James Transport", Jacques Côté regarde brûler la "St-Ulric" à Petite-Rivière-Saint-François. Seul le cabine demeure d'un bateau dont il avait vendu les morceaux à un riverain local qui projetait d'en extraire le moteur aux fins d'un petit remorqueur.

"Ca été une délivrance mais ça m'a fait de la peine aussi". Son père l'avait pourtant prévenu, "mais moi je l'avais dans la tête...une tête de cochon! On ne peut plus revenir aux goélettes, c'est dépassé. J'étais venu au monde trop tard".

La "St-Ulric" l'a mûri et rendu plus débrouillard. "Au lieu de faire le fou en char, j'ai fait le fou avec une goélette. Et je peux te dire que c'était pas une job d'enfant gâté!"

Aujourd'hui, Jacques Côté fait carrière dans le dragage, au port de Gros-Cacouna, avec d'anciens gars de goélettes qui s'échangent des souvenirs de jeunesse.

A-t-il des regrets? "Oui et non. Je n'ai pas aimé qu'on rit de moi...Mais j'aurais dû garder la St-Ulric pour la transformer en musée de goélettes au pont de l'île. Là, je donne l'idée à un autre..."

Le NPD gruge la popularité des libéraux et des conservateurs

OTTAWA (PC) — Pour le troisième mois consécutif, la cote de popularité du Parti conservateur est à la baisse, selon les résultats du sondage de la maison Gallup, rendus publics hier.

Seul le Nouveau parti démocratique avait raison de se réjouir à Ottawa, puisque sa cote de popularité est passée de 16 pour cent au mois de juin à 19 pour cent au mois de juillet.

Par contre le Parti libéral a perdu un pour cent de la faveur populaire et si des élections avaient eu lieu au mois de juillet, il aurait remporté 42 pour cent des voix. Ce sondage a été effectué dans la deuxième semaine de juillet, soit avant la participation de M. Trudeau au sommet économique de Bonn.

Le Parti conservateur a perdu trois points. C'est ainsi que sa popularité est passée de 37 à 34 pour cent.

Les résultats du sondage ont relancé les rumeurs d'élections, alors que le député conservateur Georges Hees s'est dit convaincu que le premier ministre Trudeau déclenchera des élections cet automne.

En dépit de la perte de popularité des conservateurs, ils étaient à égalité avec les libéraux au mois d'avril avec 41 pour cent. M. Hees estime que son parti peut encore remporter les élections, "s'il travaille fort".

Cependant, on était plus avare de commentaires au bureau du chef de l'Opposition, hier, à la suite de la publication des résultats.

Un porte-parole du bureau de M. Joe Clark s'est contenté de dire que les résultats étaient dus "aux fluctuations saisonnières". M. Clark se trouvait, hier à Kitchener, dans le sud-ouest de l'Ontario.

Pour M. Clark, un indice d'élections générales pour cet automne réside dans la nomination de M. Otto Lang, à la tête du ministère de la Justice. M. Clark fait valoir que M. Trudeau aurait procédé à d'autres changements importants dans son cabinet s'il avait eu l'intention d'attendre jusqu'au printemps.

M. Lang a été assermenté, hier, comme ministre de la Justice, en remplacement du démissionnaire à ce poste, M. Ron Basford.

M. Trudeau a réuni, hier, son cabinet dans le but de formuler une série de mesures économiques qui doivent être présentées à la population dans le courant de ce mois, a révélé le député libéral Herb Gray, ancien ministre de la Consommation et des Corporations.

Il a précisé que ces nouvelles mesures maintiendraient non seulement l'écart entre libéraux et conser-

vateurs, mais qu'elles mettraient éventuellement son parti hors d'atteinte.

Il a dit qu'il ne serait nullement surpris si M. Trudeau annonçait la tenue des élections le mois prochain.

Au bureau du leader du NPD, on était visiblement satisfait des résultats. Selon un porte-parole de M. Broadbent, les résultats confirment une tendance à la hausse de la popularité du NPD.

Lang rend furieux les 10 premiers ministres

OTTAWA (d'après PC) — En pleine période de conférence des premiers ministres provinciaux, le nouveau ministre fédéral de la Justice, M. Otto Lang, a volé la vedette hier en annonçant une nouvelle offensive constitutionnelle de la part d'Ottawa.

Quelques minutes à peine après son assermentation comme successeur de Ron Basford, M. Lang a déclaré que le fédéral proposerait des formules de rapatriement comme la formule Fulton-Favreau et la formule Victoria, qui ont toutes deux été rejetées dans le passé par le Québec.

Cette intervention est la deuxième du genre d'un ministre fédéral en autant de jours, depuis le début de la conférence de Regina, puisque mardi, Marc Lalonde avait abordé cette question dans un document de 25 pages publié par le Bureau des relations fédérales-provinciales, à Ottawa.

Les premiers ministres provinciaux n'ont pas été longs à réagir violemment à ces sorties de fédéraux destinées, selon eux, à créer une diversion. Sur ce point, les dix sont tombés d'accord.

Au nombre des différentes solutions évoquées hier, à son tour par M. Lang, il y a l'amendement nécessitant l'accord unanime des provinces et celui requérant l'assentiment d'une majorité de citoyens, lors d'un référendum fédéral, dans chacune des quatre grandes régions du Canada, soit le Québec, l'Ontario, les Maritimes et l'Ouest.

Le document qui évoque ces formules a été préparé conjointement par le Bureau de M. Lalonde et par le ministère de la Justice.

Le nouveau ministre de la Justice, âgé de 46 ans, qui a déjà occupé ce poste, a affirmé qu'il accorderait la priorité à la question du rapatriement et qu'il irait prochainement visiter les dix premiers ministres des provinces à ce sujet.

Plus de 282,684... (Suite de la première page)

pertes salariales de \$1 milliard 200 millions sur une masse salariale totale annuelle versée aux travailleurs de \$30 milliards.

Dans la seule région administrative de Québec, pas moins de 2,500 accidents sont rapportés chaque mois à la CAT.

Les nouvelles politiques de la CAT, élaborées depuis les premiers mois de 1977 visent à améliorer les programmes de prévention des accidents et dans un second volet à provoquer le retour au travail des travailleurs accidentés, affligés d'un taux d'incapacité partielle.

La réadaptation sociale

Le programme de réadaptation sociale du travailleur accidenté fait de celui-ci le principal agent de sa réadaptation. L'article 51 de la loi des accidents de travail prévoit que la CAT peut défrayer l'équipement particulier nécessaire au retour au travail d'un accidenté. Une autre ordonnance permet de subventionner un employeur au deux tiers du salaire d'un travailleur accidenté, pour une période

de six mois, si le travail offert ne nécessite aucune formation.

Si les préjudices causés par l'accident nécessitent un changement de profession pour le travailleur et un programme de formation, la subvention atteindra 85 pour 100 du salaire, jusqu'à concurrence de un an.

Les praticiens au service de la CAT constituent une banque d'offres d'emplois dans des entreprises intéressées par le programme mais le travailleur indemnisé par la CAT doit également rechercher par ses propres moyens un emploi et fournir la preuve de ses visites chez un éventuel employeur. Il est menacé de voir son dossier fermé au Service de réadaptation sociale de la CAT et ainsi se voir retirer ses prestations dites "de retour au travail".

Ces prestations dans le passé étaient versées sans sourciller et devenaient une forme de "bien-être social déguisé" pour plusieurs bénéficiaires qui se retireraient alors du marché du travail.

Une région pilote

Ce nouveau programme est appliqué dans la région de Québec depuis le 26 juin dernier. La banque d'emplois consultée, hier, contient par exemple des offres pour des chauffeurs de camion, hommes de sécurité, manoeuvre, gérant d'hôtel, homme de maintenance, adjoint au cadre dans la gestion etc.

La région de Québec est devenue une sorte de région pilote dans l'application des programmes de réadaptation sociale puisqu'elle dispose d'un personnel de 18 employés au service de réadaptation sociale, comparativement à deux seulement encore au Saguenay.

"La hache est mise dans le bien-être social déguisé mais les valves sont ouvertes pour aider l'accidenté qu'on ne traitera jamais assez bien, commentait, hier le nouveau directeur du service de réadaptation sociale de la CAT à Québec, M. André Laurin.

M. Laurin est un ex-permanent de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et il s'était fait connaître auparavant comme l'un des fondateurs des Associations coopératives d'économie familiale (ACEF).

Le confort automnal sous le signe de l'élégance!

Un ensemble réversible, composé d'un chaud manteau aux lignes enveloppantes et d'une jupe portefeuille.

Tons de chamois (camel) ou gris. 6 à 16.

Visitez notre Salon de la mariée

LOUSON LTEE

275 est, rue St-Joseph, Québec entre Dorchester et Caron

GRAND SPECIAL POPULAIRE DE VIC TANNY

2 POUR LE 1 PRIX

DEPUIS 10 ANS À QUÉBEC

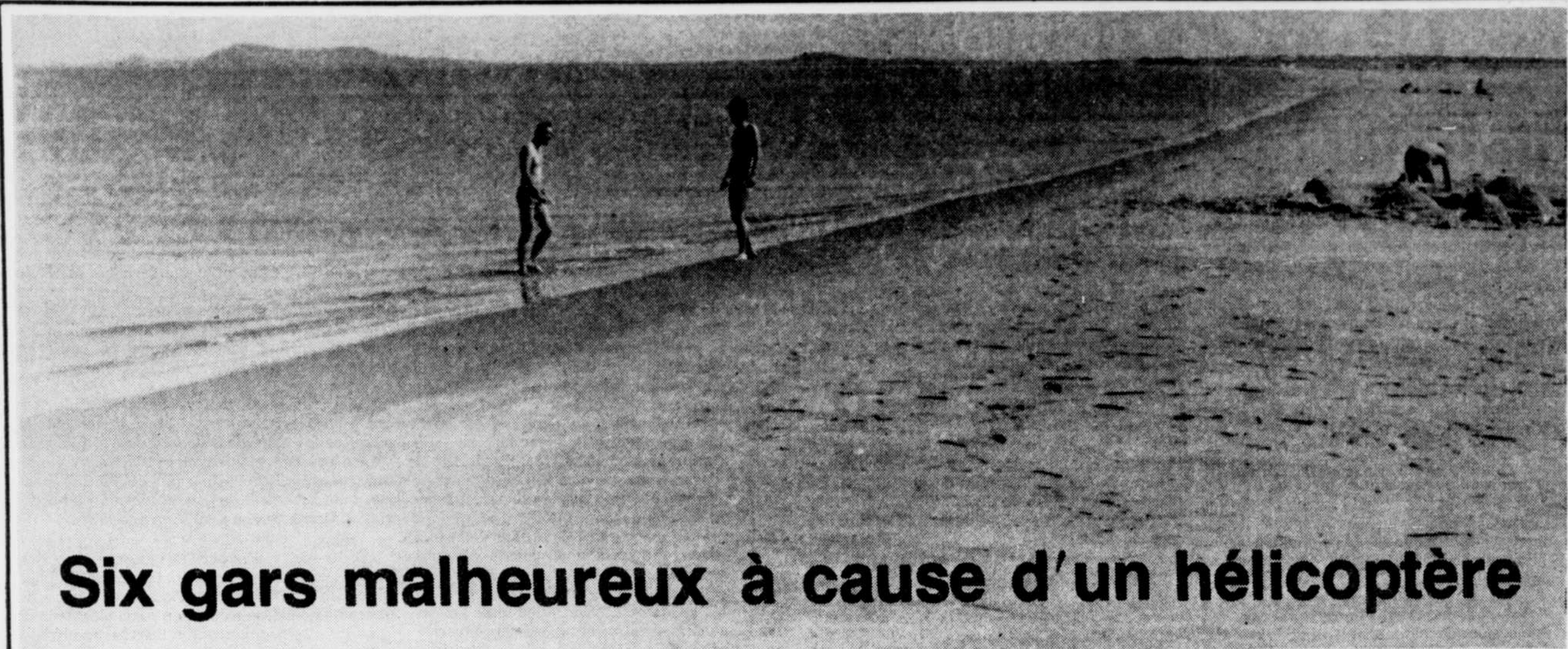
PROFITEZ DE TOUTES NOS INSTALLATIONS
GYMNASÉ, SALLE CALIFORNIENNE, BAIN SAUNA, PISCINE, BAIN TOURBILLON, PROGRAMMES D'EXERCICES INDIVIDUELS.

VIC TANNY DONNE DES RESULTATS — CLUBS SANTE — MISE EN FORME

FAITES VOTRE RESERVATION DES MAINTENANT, NOMBRE DE PLACES LIMITE

2965, 1^{re} AVENUE LIMOILOU 626-6216

PLAZA-LAVAL SAINTE-FOY 659-1775



Six gars malheureux à cause d'un hélicoptère

CAP-AUX-MEULES, Iles-de-la-Madeleine — C'est mardi midi. J'arrive chez Lauréat Leblanc en pleine forme. Il fait très beau et chaud. Tout l'archipel des Iles-de-la-Madeleine est ensoleillé. Aucun nuage. La mer est calme, magnifique. La brise du sud-est soulève à peine quelques vagues dans les lagunes.

Psychologiquement et physiquement, je suis fin prêt à partir pour le Rocher aux Oiseaux, le lendemain matin.

"Je ferais brûler dix lampions d'une semaine chacun pour qu'on ait une aussi belle température demain", dis-je à Lauréat, qui s'affaire, dehors, à l'entretien de son automobile.

"Oui, mais il y a un petit contre-temps", rétorque ce dernier, à voix basse. "James McLean, de l'île d'Entrée, l'autre gardien de phare qui vient avec nous au rocher, a téléphoné. On ne part pas mercredi. Selon le surintendant à Charlottetown, notre hélicoptère, un 212 Long Ranger, habituellement stationné à

Darmouth, en Nouvelle-Ecosse, n'est pas disponible. C'est probablement à cause d'un bariolage mécanique ou alors il est affecté à un travail urgent ailleurs, peut-être à Québec".

Ca me coupe le souffle net. Je veux en sortir un bon, mais il bloque dans la gorge. Intérieurement, j'en défile toute une litanie.

Je suis découragé, démoli. Quel sort est donc rattaché à ce maudit rocher? C'est fini. Je retourne à Québec par le premier avion.

Encore incapable de dire un mot, c'est Lauréat Leblanc qui a brisé le silence de plomb. L'hélicoptère d'un brise-glace viendra nous chercher vendredi, en fin de semaine, ou peut-être lundi prochain, a-t-il enchaîné.

On termine le radoub du Wolfe, à North-Sydney, en Nouvelle-Ecosse. Dès qu'il sortira de la cale sèche, il mettra le cap sur les Iles-de-la-Madeleine. Sinon, le Tupper, actuellement amarré à Saint-Jean, Terre-Neuve, viendra effectuer le changement de gardien.

Entre ciel et mer

par florent plante



pour nous amener au rocher et retourner au Tupper. Tous déçus Ce congé forcé ne plait à person-

ne. Donat Deveau et son fils sont bloqués au Rocher aux Oiseaux pour quelques jours encore. Pour Lauréat Leblanc et James McLean, c'est le délai qui risque de chambarder leur cédule de travail qui les chicote.

S'il y a un changement de cédule, l'équipe Leblanc-McLean passera toute la période des fêtes au rocher. Par contre, si la cédule de travail est maintenue, il reviendra à temps pour fêter le Jour de l'An en famille.

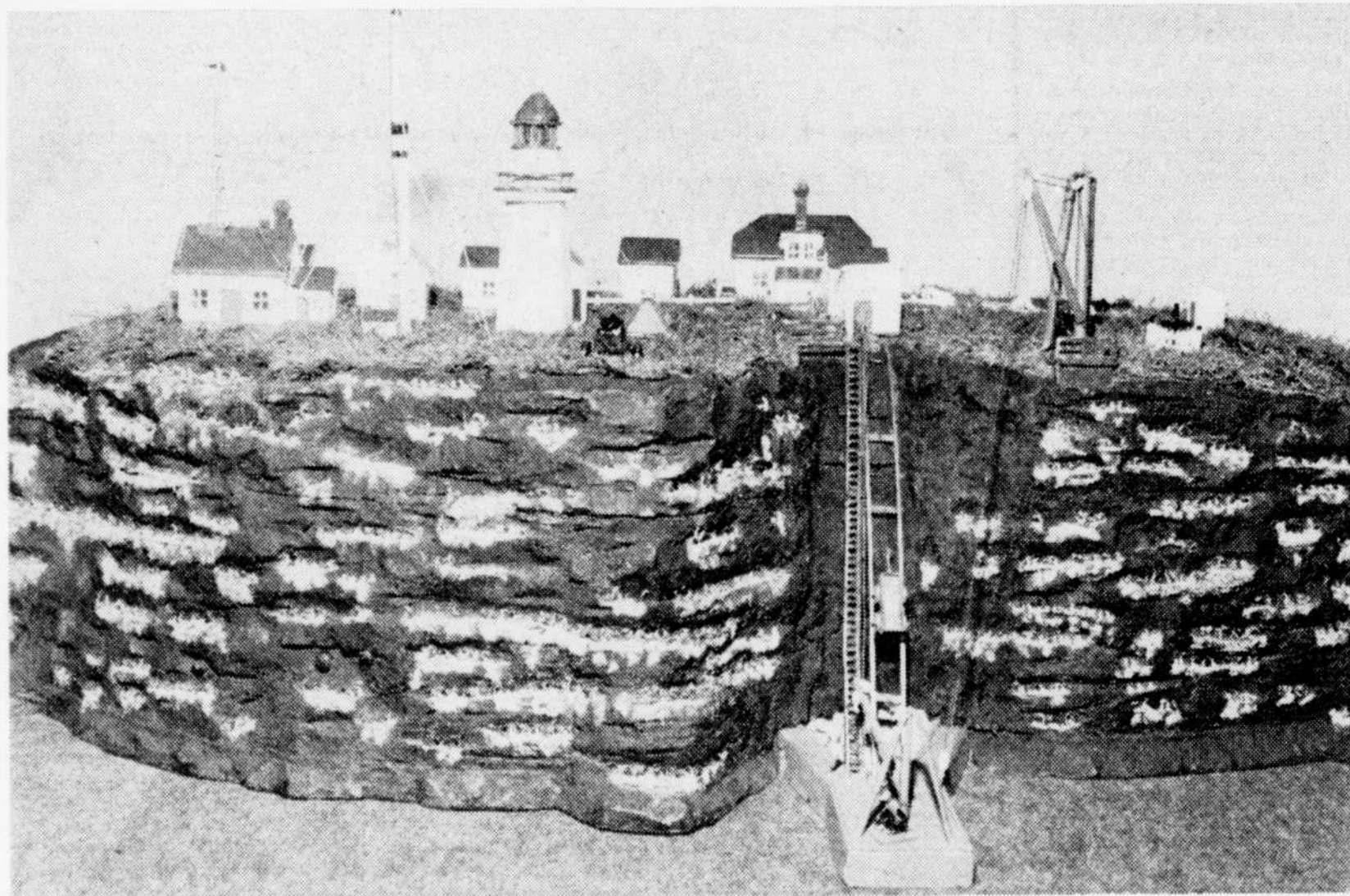
En tout cas, mardi midi le fameux 212 Long Ranger a rendu six gars malheureux. Quatre gardiens de phare, un journaliste et un photographe. Dans l'après-midi, la bière aidant, puis l'excellent vin de bleuets de Mme Leblanc ainsi qu'un restant de "bagasse des îles" que Lauréat a particulièrement bien réussie, ont arrangé les choses. Hier, au Musée de la mer, à Havre-Aubert, j'ai admiré une magnifique maquette de ce fameux Rocher aux Oiseaux, construite en 1934 par Alphonse Arsenault, alors qu'il y

séjournait. Dans ce temps-là, le gardien amenait toute sa famille au Rocher aux Oiseaux. Les bâtiments étaient nombreux. Alphonse Arsenault y a même amené une vache qu'on avait hissée sur le rocher à l'aide d'un monte-charge qui n'existe plus aujourd'hui.

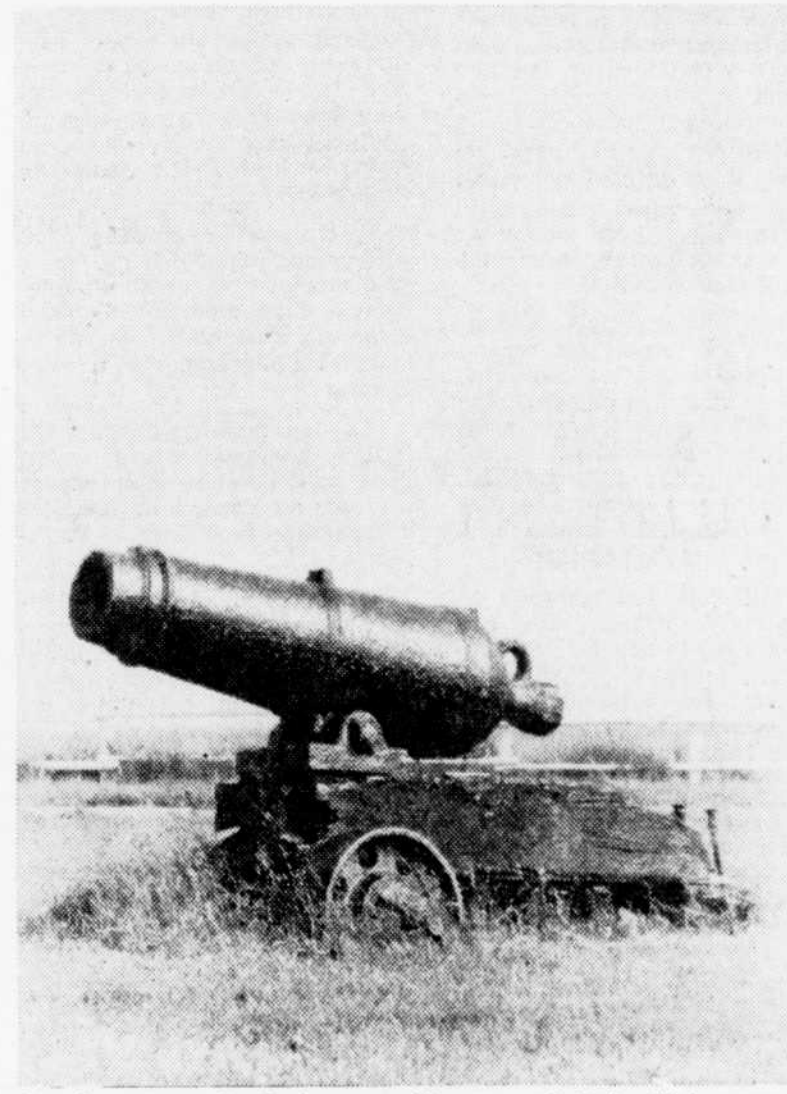
J'ai appris qu'en 1939, du temps de la famille Arsenault, par un bel après-midi d'été, un bateau de plaisance s'est amarré au bas de l'escalier qui monte sur le rocher.

Le visiteur revenait d'un voyage de pêche au Québec et il a été fasciné par cette roche toute couverte d'oiseaux marins avec dessus un phare, une maison, et des dépendances.

Alphonse Arsenault lui a présenté toute sa famille et lui a fait faire une visite rapide des installations. C'était un Américain bien connu à cette époque: Franklin D. Roosevelt, ancien président des Etats-Unis.



En 1934, il a fallu plusieurs mois de travail à Alphonse Arsenault, gardien de phare, pour réaliser cette maquette du Rocher aux Oiseaux ainsi que ses bâtiments qui s'y trouvaient à cette époque. On peut la voir au Musée de la mer à Havre-Aubert.



L'ancien canon du Rocher aux Oiseaux, qui était utilisé comme avertisseur de brume, est maintenant exposé au Musée de la mer, à Havre-Aubert.

"Place d'Aiguillon" un projet controversé

L'inauguration des travaux de construction de "Place d'Aiguillon" avait lieu, hier, en présence du député de Taschereau, Richard Guay. Ce projet d'habitation qui a

fait l'objet de nombreuses controverses depuis trois ans semble vouloir se réaliser à la satisfaction de tous. Il devrait être terminé d'ici cinq mois. Son coût, \$860.522,

comprend l'acquisition du terrain et l'aménagement extérieur.

Conçu par les architectes Côté et Chabot, de Neuchâtel, cet immeuble de 24

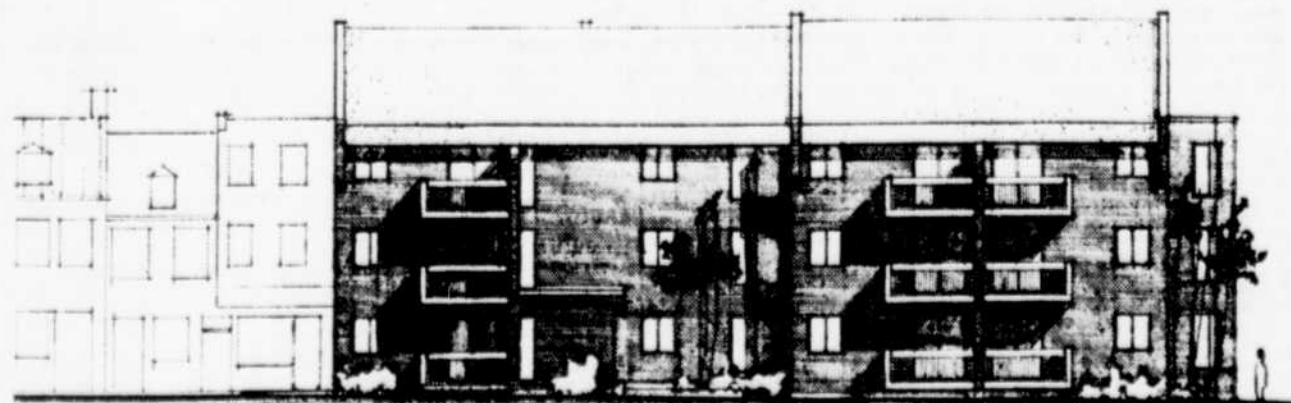
logements sera situé à l'intersection des rues d'Aiguillon et Saint-Augustin. Ainsi que le démontrent les illustrations il comptera trois étages sur la rue d'Ai-

guillon et quatre étages à l'arrière.

Construit par la firme Parent & Frères, les coûts de location varieront entre \$75 et \$95 par mois, selon la grandeur du logement et les revenus des futurs locataires.

Géré par la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal de la ville de Québec sera chargé du choix des locataires qui habiteront ce HLM.

Rappelons que le projet initial qui consistait en une tour de 12 étages, qui devait être située au même endroit, avait soulevé de nombreuses protestations de la part des citoyens du faubourg de Saint-Jean-Baptiste qui craignaient qu'en dressant une telle structure, la ville inciterait les promoteurs privés à en faire autant, ce qui, selon eux, aurait eu pour effet de perturber la vie normale du quartier.



SAVIEZ-VOUS QUE...

Le Docteur Baignoire peut refaire l'emplacement de votre baignoire à domicile, sans la retirer de son emplacement? Choix de couleurs, si désiré. Pour renseignements: 628-3823

Du nouveau! **VERSEAU** décor antique et nostalgique 137, St-Paul De beaux meubles et accessoires pour votre maison Prix raisonnable. Ouvert 1h à 5h tous les jours.

cuisinière ou sécheuse à réparer?



EXPERTS EN PLOMBERIE-CHAUFFAGE-ELECTRICITE **661-9211**

Où la logique peut perdre son nom

Une logique implacable voudrait bien que le Québec, qui est preneur d'une tranche de 30 pour cent de la production canadienne de l'automobile mais n'y souscrit par contre que 9 pour cent de sa main-d'oeuvre, ait une part au moins proportionnelle des énormes investissements que se proposent de faire, en territoire canadien, Ford Canada et General Motors.

Mais cette logique tend à perdre son nom et sa consonnance au contact des véritables impératifs qui sous-tendent les décisions prises à cet égard. Même si l'on prétend qu'une industrie d'une envergure telle que celle des deux géants de l'automobile détermine le site de son implantation sur le motif principal de la rentabilité, ce qui demeure incontestable, il n'en demeure pas moins que ses décisions demeurent quand même assujetties à toutes sortes d'autres impondérables.

Ainsi, devant trois projets totalisant un investissement dépassant le milliard de dollars, le Québec et l'Ontario n'ont-ils rien à ménager pour les attirer dans leur giron. Mais encore faut-il que les chances demeurent égales selon les avantages à offrir, ce qui n'a pas semblé exister dès le départ, dès la mise des enjeux.

Aussi, personne ne doit s'outrier du fait que le gouvernement québécois ait sonné la cloche d'alarme au moment où, à la toute première ronde, le gouvernement fédéral a décidé d'accorder une subvention de \$40 millions à Ford pour établir une première usine dans le sud de l'Ontario, subvention que l'on n'a pas eu tort, même dans les milieux anglophones québécois, de juger comme discrétionnaire dans le contexte dit des "zones désignées".

Evidemment, le dossier demeure fort complexe et ambigu à maints égards. Mais, dut-on invoquer prioritairement les arguments des conditions économiques et des avantages du marché pour justifier la décision de Ford, il n'en persiste pas moins qu'elle demeure fort douteuse et singulière dans l'esprit des observateurs les plus avertis.

En 1965, malgré les revendications québécoises, Ottawa avait signé avec les Américains un pacte sur les pièces d'automobile qui allait grandement favoriser l'Ontario. De là à supposer qu'il voulait arguer des mêmes mobiles économiques pour donner un croc-en-jambe à un Québec péquiste, tout demeure possible. Tout, dans son attitude, donne en tout cas matière à le penser.

Voilà pourquoi il ne faudrait pas trop juger

sévèrement le ministre Bernard Landry d'avoir affirmé que le gouvernement canadien manoeuvre pour des raisons politiques évidentes en offrant des subventions spéciales à ces deux grands de l'automobile, d'autant plus que Washington ne voit pas d'un très bon oeil cette espèce de racolage auquel s'est livré Ottawa à l'égard d'industries qu'il eût préféré, dans la conjoncture économique pénible qui l'afflige, voir s'établir aux Etats-Unis.

De même, on devrait se ranger carrément de l'avis du ministre Rodrigue Tremblay lorsqu'il formule l'espoir, malgré tout fort légitime pour tous les Québécois, que notre province puisse hériter de la seconde usine que Ford se propose d'ériger et de l'usine de \$500 millions de la GM. Et, parce que défavorisé au départ du fait qu'il ne soit pas partie contractante de ce pacte de l'automobile, ce qui lui permet difficilement d'avoir les coudees franches dans toute tractation de ce genre, il est normal que le gouvernement québécois ait pris sur lui de transiger directement avec Détroit. A la guerre comme à la guerre.

Les raisons sur lesquelles le ministre québécois de l'Industrie et du Commerce fonde son optimisme ne sont pas d'ailleurs tellement négligeables. La future usine de Ford, tout comme celle de la GM, transformera de l'aluminium en fusion qui n'est pas produit en Ontario. Malgré le fait qu'il trouve au Québec 28 pour cent de son marché, Ford n'a jusqu'à maintenant effectué aucun investissement chez nous. Enfin, il serait normal qu'après avoir favorisé l'Ontario, le fédéral applique la loi du MEER en favorisant une implantation dans une zone désignée québécoise.

On pourrait certes arguer de ces raisons qu'elles ne touchent substantiellement pas aux impératifs de rentabilité qui gèrent la conduite des grandes entreprises. On pourrait même ajouter que, si de telles motivations devaient se plier à des quelconques motivations politiques, elles n'auraient jamais atteint le seuil de prospérité qu'on leur connaît actuellement.

Pourtant, en dehors de toute mesquinerie, qui pourrait jurer hors de tout doute que la munificence fédérale à l'égard de Ford Canada n'aura pas des implications strictement politiques pouvant servir de coup de boutoir à la menace séparatiste du gouvernement québécois actuel. Une leçon en vaut bien une autre.

A la vérité, l'importance économique des investissements que projettent de faire les deux géants de l'automobile au Canada ne se mesure pas seulement à ses retombées considérables sur l'emploi et la relance du marché industriel canadien comme tels. Elle touche un ensemble d'éléments susceptibles de conditionner l'unité canadienne qui viseraient avant tout à faire disparaître les inégalités flagrantes et croissantes qui séparent le Québec et l'Ontario et sur lesquelles précisément cette unité vacille.

Et, pour les gouvernements concernés, c'est un "pensez-y bien" essentiel qui dépasse de beaucoup la partisanerie politique. Car, il y a politique et politique. Et celle qu'on peut soupçonner Ottawa d'avoir déjà adoptée dans le premier round des investissements de l'automobile laisse fort perplexé.

Quelle lanterne brille sous le boisseau fédéral?

Paul LACHANCE

la démocratie au québec par richard daignault

L'abolition de la monarchie

Il semble maintenant qu'au débat autour de l'indépendance du Québec s'ajoutera celui de l'abolition du régime canadien de monarchie parlementaire qui serait remplacé par un régime républicain.

Il n'y a rien de cela qui transpire dans les propositions de réforme constitutionnelle mises de l'avant par Pierre Trudeau. Et ce n'est pas au Québec qu'on se passionne aujourd'hui pour cette question. Nos gens se contentent plutôt de sourire lorsqu'ils voient la reine à la télévision et qu'ils l'entendent lire les textes préparés pour elle par le gouvernement canadien.

Non. C'est du côté des anglophones que nous arrive cette controverse politique qui, selon plusieurs indices, prendra une ampleur considérable.

Il est question depuis quelques mois de l'à propos du régime monarchique, chez les anglophones. Il va sans dire que personne n'en veut à la reine. Il s'agit en fait d'une réaction contre tout l'attirail royal, relique d'un passé colonial, imbriqué dans l'écheveau législatif et administratif canadien, à Ottawa et dans les provinces.

L'appareil monarchique et l'apparat qui l'entoure, n'ont évidemment aucun pouvoir réel même s'ils jouissent d'une forte popularité chez la population anglophone, comme l'a indiqué récemment un sondage d'opinion.

Il y a quelques mois, le responsable des nouvelles politiques en provenance de Québec, au journal "The Star" à Montréal, James Stewart, avait demandé l'abolition

pure et simple du régime monarchique au Canada.

Et tout récemment, le quotidien de Toronto, "The Globe and Mail", a annoncé en primeur qu'un comité spécial du Barreau canadien prépare un rapport dans lequel on suggère des réformes constitutionnelles, dont le remplacement de la monarchie parlementaire par un système présidentiel.

On sait que depuis un certain temps le vieux lion "tory" John Diefenbaker hurle sur les ondes de CBC chaque fois que le gouvernement Trudeau pose un geste qui semble porter atteinte à ce qui reste de la fonction royale au Canada.

Ceux qui ont regardé les Jeux d'Edmonton à la télévision depuis quelques jours se seront certainement rendu compte que la controverse qui s'amorce autour de la monarchie peut soulever de fortes émotions.

Les journaux anglophones ont critiqué Trudeau fort brutalement parce qu'il a préféré continuer ses vacances au Maroc à la formalité d'accueillir la reine à Terre-Neuve.

Tout cela ne manque pas d'attiser le ressentiment anglophone contre Trudeau dont la popularité est extrêmement précaire dans l'ouest canadien, en Ontario, et dans les provinces maritimes.

Les grands journaux de Londres ont décidé de s'en mêler. "The Sun" qualifie Trudeau d'homme "grossier", "incroyablement stupide". Le journal "The Daily Mirror" écrit que Trudeau a

besoin d'une leçon de bonnes manières.

On l'invective parce qu'il n'est pas allé à la rencontre de la reine et parce qu'il a osé se présenter aux Jeux, aux côtés de la reine, vêtu un peu comme n'importe qui. Les journaux anglophones au Canada ont naturellement fait écho de ces propos loufoques.

Or, lundi prochain, le Barreau canadien doit dévoiler ses batteries sur la réforme constitutionnelle au Canada.

Si le comité spécial du Barreau retient l'idée de l'abolition de la monarchie et recommande cette mesure au congrès du barreau qui doit siéger à Halifax plus tard, on peut prévoir des débats forts passionnés chez les anglophones, débats qui viendront se greffer sur la question de l'indépendance du Québec.

On a là les éléments d'un brouillamini politique d'envergure au Canada anglais.

Les observateurs politiques parlent de John Turner, l'homme que bien des milieux anglophones au Canada aimeraient bien voir à la tête du Parti libéral du Canada à la place de Trudeau.

Face à un Québec en pleine évolution, le Canada anglais se radicalise.

Les petits incidents des Jeux d'Edmonton et le débat que se préparerait à déclencher le Barreau explique, en partie du moins, la confusion qui semble régner à Ottawa et l'indécision sur la date des élections générales.



l'opinion des lecteurs

La ZEC de Charlevoix, un modèle

M. le rédacteur en chef,

Dans une série d'articles publiés récemment dans le journal "Le Soleil", André Bellemare tentait de faire le point sur l'opération "déclubage". Habités à des dossiers fouillés, les lecteurs du journal ont été étonnés de lire une polémique plutôt qu'une analyse. On s'étonne de moins en moins des propos de certains chroniqueurs de chasse et de pêche tant ils sortent devenus les chantres officiels des anciens clubs privés. Habités à de somptueux voyages de pêche au pays des privilégiés, ils n'hésitent pas à monter en épingle quelques faits divers pour soutenir leur thèse nostalgique. Si monsieur Bellemare n'a rencontré que d'anciens membres de clubs privés pour rédiger ses articles, il n'est pas étonnant que le dossier soit si sombre et qu'il porte des titres aussi ronflants qu'"anarchie" et "improvisation". Pour les aristocrates de la pêche, toute démocratisation est anarchique. En tant que citoyens de Charlevoix, nous désirons revenir sur le tableau fort inexact brossé par M. Clément Gravel, président de la ZEC Lac-au-Sable (au nord de Clermont).

Nous savons tous dans Charlevoix que le comité provisoire de la ZEC Lac-au-Sable a été formé de quatre (4) membres de l'ALPM (Association Loisirs & Plein-Air des Marais) et de quatre (4) membres des SACERF de Charlevoix. Tous se sont engagés à

travailler à l'application de l'opération Gestion-Faune, selon les directives du MTCP. Hélas, les points de vue personnels prennent parfois le dessus sur le BIEN GENERAL. C'est un écueil constant que l'on doit contourner dans ce genre d'opération.

Monsieur Clément Gravel a tracé un portrait plutôt partiel et partial de la situation. En nous fondant sur l'expérience vécue ici dans Charlevoix, nous désirons noter notre satisfaction à propos des opérations suivantes:

FONCTIONNEMENT: Notre ZEC, croyons-nous, peut servir de modèle à toutes les autres du Québec. Le militantisme des travailleurs de Charlevoix et des anciens clubs Rodrigue et des Marais, l'aide inconditionnelle des biologistes du MTCP, ainsi que l'assistance précieuse du personnel du poste d'accueil de Clermont et des garde-pêche ont empêché les abus qui auraient pu se produire. Naturellement, il y eut des manquements aux règlements. Ces difficultés de parcours étaient prévues et ont été contrôlées. Aucun filet n'a été saisi sur le territoire. (On en avait vu dans le passé). La participation du public, en dépit d'une information insuffisante, a été excellente. On avait prévu huit cents (800) cartes de membres: nous atteignons presque deux mille (2000) actuellement. Des ponts ont été refaits sur demande des membres et des proprié-

étaires de chalets. Les chemins ont été entretenus selon les moyens du moment et l'administrateur qui en a la responsabilité remplit bien son mandat.

OBJECTIFS: Les deux (2) objectifs visés par cette première phase, quant à nous, ont été atteints, grâce à la compréhension de tous les utilisateurs. Nous comptons informer le public à l'avance pour les phases subséquentes de l'opération. Il ne faut jamais perdre de vue que l'opération se déroulera sur une période de cinq (5) ans. La première étape consistait à entretenir des chemins pour ouvrir le plus de lacs possible, à trouver gardiens et patrouilleurs. L'opération de cette année a donc réussi.

PILLAGE: Monsieur Gravel prétend que l'opération "a fait l'affaire des braconniers et mis en maudit les véritables sportifs". Les travailleurs de Donohue seraient-ils des braconniers du seul fait qu'ils vont pêcher là où c'est maintenant permis? Les anciens propriétaires des clubs privés seraient-ils "des véritables sportifs en maudit"? Si certains lacs ont été fermés (onze (11) sur une soixantaine (60) environ), cela ne témoigne-t-il pas du sérieux de l'opération? Quant aux filets et à la dynamite, monsieur Gravel devrait y apporter des preuves. Il se plaint

ensuite que la ZEC manque d'argent pour créer des terrains de camping, acheter des embarcations, ensemençer les lacs... Cela fait partie des phases à venir et des projets viendront en temps et lieu.

Les visions de fin du monde de monsieur Gravel ne correspondent pas à la réalité. Il parle de chalets défoncés, d'avirons et d'embarcations vidées. Qu'à un moment ou l'autre, il se glisse quelques faits déplorables, cela existe de la même façon que des enfants, privés de bonbons pendant plusieurs années, se lancent parfois sur le plat. Mais là comme ailleurs, il y a une certaine éducation à faire.

Monsieur Gravel est découragé et trouve fort peu de citoyens intéressés à travailler bénévolement sur les territoires libérés. Plusieurs membres des anciens clubs Rodrigue et des Marais n'ont au contraire pas ménagé leurs efforts pour faire un succès de cette opération.

Nous croyons qu'avec la participation de la population, nous pourrions améliorer notre ZEC et aller chercher l'argent nécessaire pour développer ce territoire. Nous avons rencontré plusieurs officiers du comité provisoire de la ZEC du Lac-au-Sable qui pourront confirmer nos propos. L'opération est bien amorcée. Il vous appartient, gens de Charlevoix, de faire en sorte que ces territoires libérés deviennent des paradis de chasse et de pêche et des centres de plein-air accessibles à tous.

Bien à vous,

Les membres de l'Association
loisirs et plein-air des Marais

Normand Gagnon
président du Syndicat
des travailleurs de la Cie
Donohue Clermont

Rosaire Asselin
secrétaire du Club des Marais
de Clermont

Gaston Fortier
secrétaire-trésorier
du Club Rodrigue de Clermont.

Messieurs,

Ma série de trois articles sur le

André-A. BELLEMARE

LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur:

Jacques-O. Francoeur

Rédacteur en chef et Éditeur adjoint:

Claude Beauchamp

Président et directeur général:

Paul-A. Audebert

Directeur de l'information:

Claude Masson

Vice-président et trésorier:

Charles-A. Poulin

Directeur de l'édition:

Marcel Pélissier

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par La Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206"

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3333

RENSEIGNEMENTS
647-3233

REDACTION
647-3394

la page cinq

Renouvellement de la Constitution

Ottawa amorce un débat public

Selon Ottawa, il existe quatre options possibles pour modifier la Constitution canadienne. Ces options sont formulées dans un document d'information de 25 pages qu'a publié sous le titre "La Constitution canadienne et sa modification" le Bureau des relations fédérales-provinciales, que dirige le ministre Marc Lalonde. Nous en publions de larges extraits.

Dans *Le Temps* d'agir, le Gouvernement du Canada a signalé que, pour compléter le renouvellement de la Constitution, il est essentiel qu'un accord intervienne bientôt sur une procédure à suivre pour modifier les parties de la Constitution qui ne peuvent ou ne devraient pas être modifiées par une décision unilatérale du Parlement du Canada ou des Assemblées législatives des provinces. L'adoption au Canada d'une telle procédure de modification supprimerait la fin du pouvoir du Parlement du Royaume-Uni de légiférer sur la Constitution canadienne et le rapatriement total de la Constitution au Canada.

Il convient donc d'ouvrir dès maintenant un débat public sur la nature de la procédure de modification que les Canadiens aimeraient adopter afin de doter le pays de tous les pouvoirs nécessaires pour adapter la Constitution, dans les années à venir, aux circonstances nouvelles. Ce débat ne surgira pas dans un vide complet: il a déjà été question, par intermittence, d'une procédure de modification spéciale au cours des quelque cinquante dernières années. En outre, l'expérience de certaines autres fédérations comme les États-Unis, la Suisse, l'Australie et la République fédérale d'Allemagne, bien que propre à leur situation, peut néanmoins nous guider.

Trois choses

Il importe de souligner trois choses dès le début. Premièrement, le besoin d'un élément de rigidité ou de stabilité. Une fédération naît du désir de ses parties constituantes de créer une union politique dans laquelle tout le pouvoir législatif n'est pas investi dans une seule législature centrale. D'importants pouvoirs législatifs sont confiés à l'Assemblée centrale, tout comme aux législatures des parties constituantes. Les fédérations sont donc caractérisées par une interaction de forces centrifuges et centripètes. Ce sont le manque d'homogénéité et la diversité d'intérêts parmi les parties constituantes qui amènent les rédacteurs de constitutions fédérales à aborder d'une façon spéciale la question du partage des pouvoirs législatifs et les autres questions d'une importance particulière tant pour la législature centrale que pour les législatures des parties. De telles questions sont normalement "garanties" dans la Constitution, c'est-à-dire placées hors de portée de tout corps législatif qui voudrait agir unilatéralement. La "garantie" de certaines dispositions comporte habituellement des éléments de rigidité dont l'objet est de protéger les diverses composantes d'une fédération contre toute atteinte à leurs intérêts particuliers par l'action unilatérale d'un autre gouvernement.

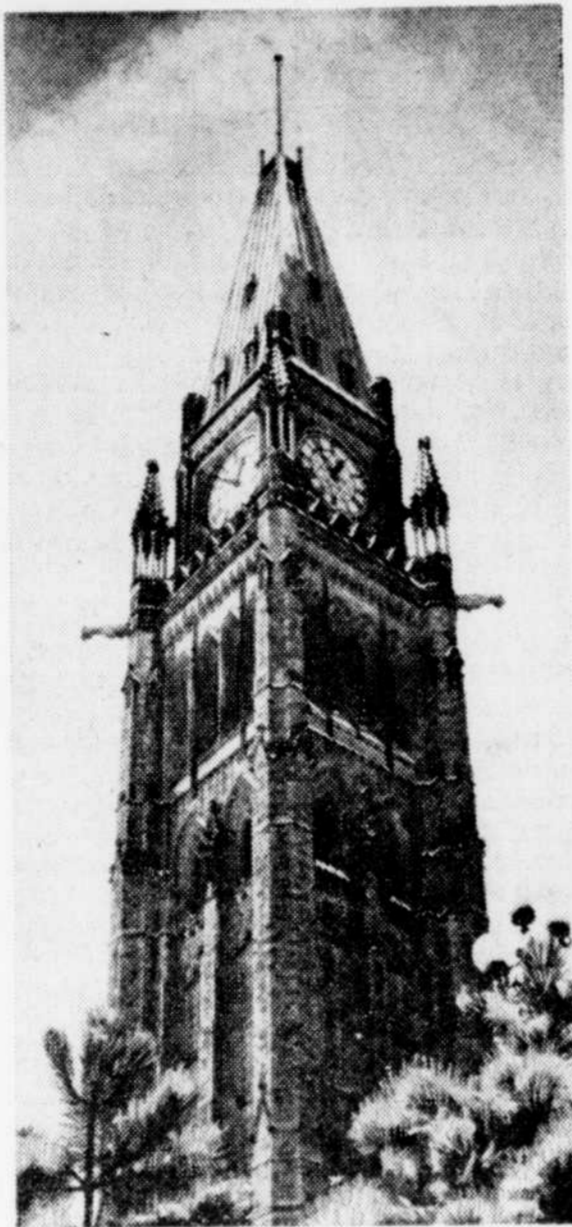
Deuxièmement, le besoin d'un élément de souplesse. Les circonstances dans lesquelles naissent les constitutions changent avec le temps, et la procédure de modification constitutionnelle doit être assez souple pour permettre des ajustements au besoin. Si la procédure adoptée est trop rigide ou encombrante, on risque de ne pouvoir agir lorsque le besoin s'en fait sentir et de voir la Constitution perdre graduellement de sa vitalité et de sa raison d'être. Une procédure tout de fait rigide peut devenir une camisole de force et réduire la capacité d'un peuple de prospérer et de se développer. Une telle procédure offrirait le maximum de protection aux intérêts des parties constituantes, au moment où les dispositions seraient garanties dans la Constitution, mais elle compliquerait, pour les législatures des parties constituantes, la tâche d'obtenir de la protection pour d'autres intérêts au fur et à mesure que la situation évolue. Le problème le plus difficile sera d'établir un juste équilibre entre la rigidité et la souplesse.

Enfin, toutes les constitutions, qu'elles soient unitaires ou fédérales, doivent, en dernière analyse, se fonder sur la bonne foi et prévoir une base sûre pour les droits et libertés. Une constitution fondée sur la méfiance ou de l'incompréhension profondes ne peut jamais fonctionner convenablement. Un peuple libre et démocratique s'engage dans un débat constitutionnel avec un esprit ouvert, confiant dans l'avenir et dans le bon sens des citoyens. Un tel peuple reconnaît que la démocratie n'est pas seulement la règle de la majorité et que, pour bien des citoyens, le sens de la sécurité est assuré par des garanties constitutionnelles destinées à protéger leurs intérêts particuliers contre toute attaque que pourraient lancer les gouvernements et législatures, que ce soit par inadvertance ou insensibilité. Le besoin d'une telle protection semble plus grand dans un État fédéral où les divers ordres de gouvernement peuvent avoir des idées opposées au sujet des droits et libertés du peuple.

Deux procédures

À la lumière de ces considérations, on peut examiner les deux principales procédures de modification élaborées au Canada au cours des vingt-cinq dernières années (toutes deux ont d'ailleurs failli être acceptées à l'unanimité lorsqu'elles ont été proposées): la formule Fulton-Favreau de 1964 et la formule de la Charte de Victoria de 1971.

En rétrospective, la formule Fulton-Favreau aurait doté le Canada de la procédure la plus rigide parmi toutes les fédérations pour la modification des principaux points garantis de sa Constitution, à l'exception de la République fédérale d'Allemagne où, comme on le mentionne au chapitre II, certains genres de modification sont tout à fait inadmissibles de par la Constitution. Aux termes de la formule Fulton-Favreau, il aurait fallu obtenir l'accord de toutes les Assemblées législatives provinciales et du Parlement pour modifier un bon nombre de points. Le rejet de la formule par le premier ministre Lesage, qui lui reprochait surtout sa rigidité excessive, a peut-être finalement été avant-



Modifier la constitution, oui, mais de quelle manière?

geux pour tout le Canada. Néanmoins, un réexamen de certains aspects de cette formule pourrait être utile, maintenant que l'on cherche de nouveau une procédure de modification que les Canadiens pourraient accepter de façon générale.

Pendant la période de la révision constitutionnelle, soit entre 1968 et 1971, on a de nouveau essayé de trouver une procédure qui agencerait mieux rigidité et souplesse. La formule de modification incluse dans la Charte de Victoria était moins rigide que la formule Fulton-Favreau, bien qu'elle aussi fût moins souple que celles de la plupart des autres grandes fédérations du monde occidental; ces fédérations ont adopté des procédures fondées généralement sur des majorités mathématiques spéciales sans que soit requis l'assentiment de quelque région ou partie constituante que ce soit (par exemple, une majorité des électeurs qui votent dans l'ensemble du pays, ajoutée à une majorité de ceux qui votent dans la majorité des parties constituantes). La situation canadienne nécessitait une procédure qui tienne compte, entre autres, de deux faits fondamentaux:

a) Le Canada a toujours été, et il est encore aujourd'hui, un pays où les identités régionales sont extrêmement fortes et les intérêts des diverses régions ne sont pas toujours forcément les mêmes; ET

b) Le Canada est un pays où la persistance de l'anglais et du français, étant les deux principales langues en usage, s'est avérée l'une des caractéristiques les plus durables de son identité nationale, les francophones vivant surtout dans la province de Québec et les anglophones vivant surtout dans les autres provinces.

Compte tenu de ces considérations, on a proposé dans la Charte de Victoria de 1971 que les principaux points garantis dans la Constitution ne soient modifiés qu'avec l'assentiment du Parlement, des Assemblées législatives de deux provinces de l'Atlantique, du Québec et de l'Ontario et de deux provinces de l'Ouest du Canada représentant au moins 50 p. 100 de la population de la région de l'Ouest. La formule Fulton-Favreau aurait nécessité l'assentiment des onze corps législatifs pour ces modifications clés; la Charte de Victoria aurait nécessité l'assentiment du Parlement et d'au moins six Assemblées législatives provinciales représentant environ 80 p. 100 de la population du Canada. Tous les participants à la Conférence de Victoria étaient d'avis que cette procédure devait faire partie de la Charte de Victoria, qui serait soumise à l'examen des onze gouvernements. Le Gouvernement du Québec a par la suite décidé de ne pas approuver la Charte pour des raisons qui avaient trait aux dispositions relatives à la politique sociale. Informé de la décision du Gouvernement du Québec, le nouveau Gouvernement de la Saskatchewan n'a pas donné suite à la question.

Un changement possible

Le consensus que l'on avait établi à Victoria s'est affaibli quelque peu au cours des trois dernières années. Bien que toujours disposés à poursuivre le débat sur la base de la procédure de modification de Victoria, deux premiers ministres ont mis en question la nécessité de conserver la condition relative à la population pour l'assentiment des Assemblées législatives de l'Ouest du Canada, tandis qu'un autre a exprimé le désir que la Colombie-Britannique soit traitée comme une région en elle-même. Enfin, un premier ministre a demandé le retour à la procédure du "consentement unanime" proposée dans la formule Fulton-Favreau pour certains points garantis dans la Constitution.

Le Gouvernement du Canada n'est pas forcément lié à la formule de modification proposée à Victoria. Néanmoins, cette proposition a réussi, comme aucune autre ne l'avait fait auparavant, à établir un équilibre entre, d'une part, le besoin de protéger les intérêts de chaque province et, d'autre part, le besoin d'une certaine souplesse pour servir les intérêts des

provinces en général et de l'ensemble du pays. De plus, la formule de Victoria était plus simple que toute autre formule, proposée jusque-là. Elle semblerait donc fournir un point de départ valable pour l'actuelle recherche d'une procédure de modification capable d'obtenir le consentement et l'appui des gouvernements et des corps législatifs, ainsi que du peuple canadien.

On examinera maintenant un changement possible à la procédure fondamentale de la Charte de Victoria; ce changement pourrait prévoir un usage limité de référendums populaires pour compléter la procédure fondamentale. On examinera également une autre façon de modifier la Constitution: il s'agit d'utiliser des référendums au lieu de laisser au Parlement et aux Assemblées législatives le soin de prendre la décision finale.

Une exigence stricte

Dans le cas de la formule de Victoria, il est évident qu'une proposition de modification constitutionnelle pourrait échouer si elle manquait l'approbation d'une seule région, à savoir d'une ou des Assemblées législatives provinciales concernées, ou du Parlement. Cela se produirait, d'une part, si le Parlement et trois régions étaient en faveur et qu'une région était opposée, et d'autre part, si quatre régions étaient en faveur et que le Parlement constituait une exigence assez stricte comparativement aux procédures de modification des autres fédérations décrites au chapitre II, on peut alléguer qu'il devrait y avoir un mécanisme supplémentaire pour permettre une plus grande souplesse. Un tel mécanisme pourrait prévoir la possibilité, dans certains cas, de porter en appel le vote dissident d'une région ou du Parlement, c'est-à-dire de le soumettre à la population dans le cadre d'un référendum populaire, de la façon expliquée plus bas.

La question de savoir si, et dans quelles circonstances, la décision d'un corps législatif devrait être annulée par un référendum populaire est complexe. Il s'agit de déterminer si le corps législatif a toujours le "mandat" de représenter les électeurs; si le régime de scrutin majoritaire à un tour du Canada a, dans le cas en cause, établi un gouvernement qui, bien qu'il ait la majorité des sièges, a recueilli beaucoup moins qu'une majorité de voix; et, ce qui importe peut-être plus, si les décisions sont mieux prises et les intérêts des minorités mieux respectés par le peuple lui-même, dans un scrutin populaire, que par une législature.

Il semble y avoir une tendance dans certaines démocraties à s'intéresser davantage aux mécanismes qui reflètent plus fidèlement les désirs de la majorité, que ce soit un référendum ou un système fondé sur une représentation proportionnelle. Le gouvernement essayait de suivre cette tendance, tant dans son récent Projet de loi sur le référendum que dans ses propositions concernant la nouvelle Chambre de la Fédération, où la représentation des partis politiques serait dans une grande mesure proportionnelle aux suffrages exprimés.

Si les Canadiens croient qu'un référendum populaire peut, dans certains cas, être un bon moyen de prendre des décisions, on pourrait alors utiliser ce mécanisme pour modifier la Constitution, soit à l'exclusion de toute autre méthode, soit à titre de complément à une méthode telle que celle de la Charte de Victoria. Dans ce dernier cas, on pourrait envisager les possibilités suivantes:

a) Si un nombre suffisant d'Assemblées législatives provinciales approuvaient une modification proposée, de telle sorte que les quatre régions étaient du même avis, et si le Parlement s'y opposait, on pourrait organiser un référendum national, à la demande des provinces, afin de vérifier le désir de la majorité des Canadiens.

b) Si trois régions et le Parlement étaient en faveur d'une modification, mais que la quatrième région y était opposée, d'après les résultats du vote de l'Assemblée et des Assemblées législatives concernées, on pourrait organiser un référendum dans la région dissidente afin de vérifier le désir des Canadiens dans cette région. La majorité des électeurs de cette région réglerait la question.

La "procédure d'appel" prévue aux alinéas a) et b) ci-dessus pourrait faciliter quelque peu la modification de la Constitution en multipliant les façons de faire approuver la modification en cause. Il est à noter que la souplesse additionnelle qui découle d'un appel à des référendums populaires supplémentaires ne donne pas forcément plus de pouvoirs ni au Parlement ni aux Assemblées législatives provinciales.

Le suffrage universel

On pourrait évidemment prévoir dans la Constitution que toutes les modifications doivent être soumises au suffrage universel, excluant ainsi le Parlement ou les Assemblées législatives provinciales de la prise de décision finale. On prévoirait ensuite différents genres de référendum qui correspondraient au sujet de la modification proposée. Par exemple, il pourrait y avoir:

a) un référendum provincial pour les questions qui nécessitent le consentement de la province concernée;

b) un référendum national, dans le cadre duquel une majorité serait exigée dans chaque province, pour les questions qui nécessitent l'unanimité provinciale; OU

c) un référendum national dans le cadre duquel une majorité serait requise dans chacune des quatre régions, pour les questions qui doivent être soumises à une formule de "consensus régional", du genre de celle proposée dans la Charte de Victoria.

On a déjà mentionné certains des arguments pour et contre les référendums. Il y en a d'autres. Au Canada, on peut s'opposer à leur utilisation du fait qu'ils ne font pas partie de notre tradition nationale. On peut également alléguer qu'il est à la fois difficile et imprudent de faire ainsi décider de questions complexes (et certaines des modifications constitutionnelles seront obligatoirement complexes). D'autre part, on peut alléguer qu'un référendum stimule l'intérêt et le débat publics et peut enrichir le processus politique. Le Gouvernement du Canada a déjà présenté un projet de loi qui prévoit l'utilisation des référendums au sujet des questions constitutionnelles. Dans ce projet de loi, le gouvernement n'a rien proposé quant à l'utilisation de l'instrument référendaire pour des modifications constitutionnelles. Le Gouvernement du Canada aime-

rait entendre les commentaires des autorités provinciales ainsi que de toute autre provenance à ce sujet.

Des initiatives valables

Les constitutions de plusieurs pays prévoient pour la proposition de modifications constitutionnelles, une méthode officielle qui diffère de celle qui est utilisée pour rendre une décision à l'égard des modifications ou les "ratifier". La méthode de proposition est habituellement plus facile du fait qu'elle nécessite le consentement d'un nombre moindre de personnes ou de corps législatifs. La raison pour laquelle on dispose d'une méthode différente et plus simple peut être comparée à la raison pour laquelle on permet que soit présenté un projet de loi devant la législature par un législateur ou par des groupes de législateurs qui ne peuvent d'eux-mêmes assurer l'adoption dudit projet de loi. Dans l'un ou l'autre cas, qu'il s'agisse d'une modification constitutionnelle ou d'un projet de loi, le processus de proposition permet une manifestation d'intérêt et une déclaration de principes qui, à leur tour, peuvent stimuler le débat politique et le processus décisionnel.

Comme la méthode de proposition oblige habituellement ceux qui décident des modifications constitutionnelles, que ce soient les législateurs ou les personnes qui se prononcent lors d'un référendum, à examiner sérieusement et officiellement ce qui est proposé (ils peuvent ensuite l'accepter ou le rejeter), il ne faudrait pas qu'elle engendre un nombre excessif de soumissions; d'autre part, il ne faudrait pas non plus décourager les initiatives valables. Comme dans le cas du processus de décision finale lui-même, il s'agit d'en arriver à un équilibre raisonnable. Il vaut la peine d'examiner les méthodes que d'autres fédérations utilisent et de revoir la méthode de proposition qui a été envisagée dans la Charte de Victoria.

En Australie, le Parlement fédéral a seul le pouvoir de proposer des modifications constitutionnelles. Si le Parlement soustrait à une proposition, celle-ci est soumise directement au peuple dans le cadre d'un référendum national. Les États peuvent suggérer des modifications, mais ils n'ont aucun pouvoir de les proposer officiellement.

Aux États-Unis il existe deux méthodes de proposition: on peut proposer des modifications aux États si l'on recueille les deux tiers des voix des deux Chambres du Congrès fédéral; ou le Congrès est obligé d'organiser une convention pour proposer des modifications si les législatures des deux tiers des États lui en font la demande. Il existe également deux méthodes de ratification, et le Congrès peut proposer l'une ou l'autre; soit la ratification par les législatures des trois quarts des États ou la ratification par des conventions dans les trois quarts des États.

En Suisse, les modifications à la Constitution fédérale peuvent être proposées par l'Assemblée fédérale ou par vote d'une pétition de 100.000 électeurs enregistrés. Dans ce deuxième cas, l'Assemblée fédérale peut ajouter une contreproposition. La modification est alors soumise à un référendum. En Allemagne, les processus de proposition et de ratification se déroulent tous deux au sein du Parlement fédéral où les États sont représentés directement à la Chambre haute.

Il est évident que, dans ces quatre pays, la législature fédérale joue un rôle clé dans la méthode de proposition des modifications constitutionnelles. Aucune législature d'État ou de canton ne peut par elle-même proposer une modification.

La procédure de modification de la Charte de Victoria prévoyait que, pour les parties de la Constitution les plus rigoureusement protégées, les modifications constitutionnelles pouvaient être proposées soit par le Parlement du Canada soit par l'Assemblée législative d'une province. La proposition d'une modification par un corps législatif constituerait en même temps la ratification de cette proposition par le corps législatif en question. Toutefois, c'était là une méthode officieuse, puisqu'elle n'obligeait aucunement les autres corps législatifs à examiner les propositions du Parlement ou d'une Assemblée législative, et à se prononcer sur celles-ci.

Le Pour et le Contre

On pourrait maintenant examiner le pour et le contre de diverses méthodes autres que celle de la Charte de Victoria. Un élément qui est venu s'ajouter à la situation de l'époque de la Charte de Victoria est la proposition d'un nouveau genre de Chambre haute pour le Parlement canadien. Si la nouvelle Chambre de la Fédération proposée par le gouvernement dans le projet de loi C-60 est acceptée de façon générale et que les dispositions y afférentes sont insérées dans la Constitution du Canada, elle ajoutera à notre régime politique une institution importante pour l'expression des intérêts régionaux, institution qui pourrait se voir confier un rôle dans le processus de proposition. Elle pourrait compléter plutôt que remplacer le rôle des Assemblées législatives provinciales en ce qui a trait à la proposition des modifications constitutionnelles.

Voici une liste des autres solutions qui pourraient être envisagées (on pourrait en agencer deux ou plus):

a) Une action unilatérale du Parlement.

b) Une combinaison de quatre Assemblées législatives provinciales, une pour chacune des quatre régions.

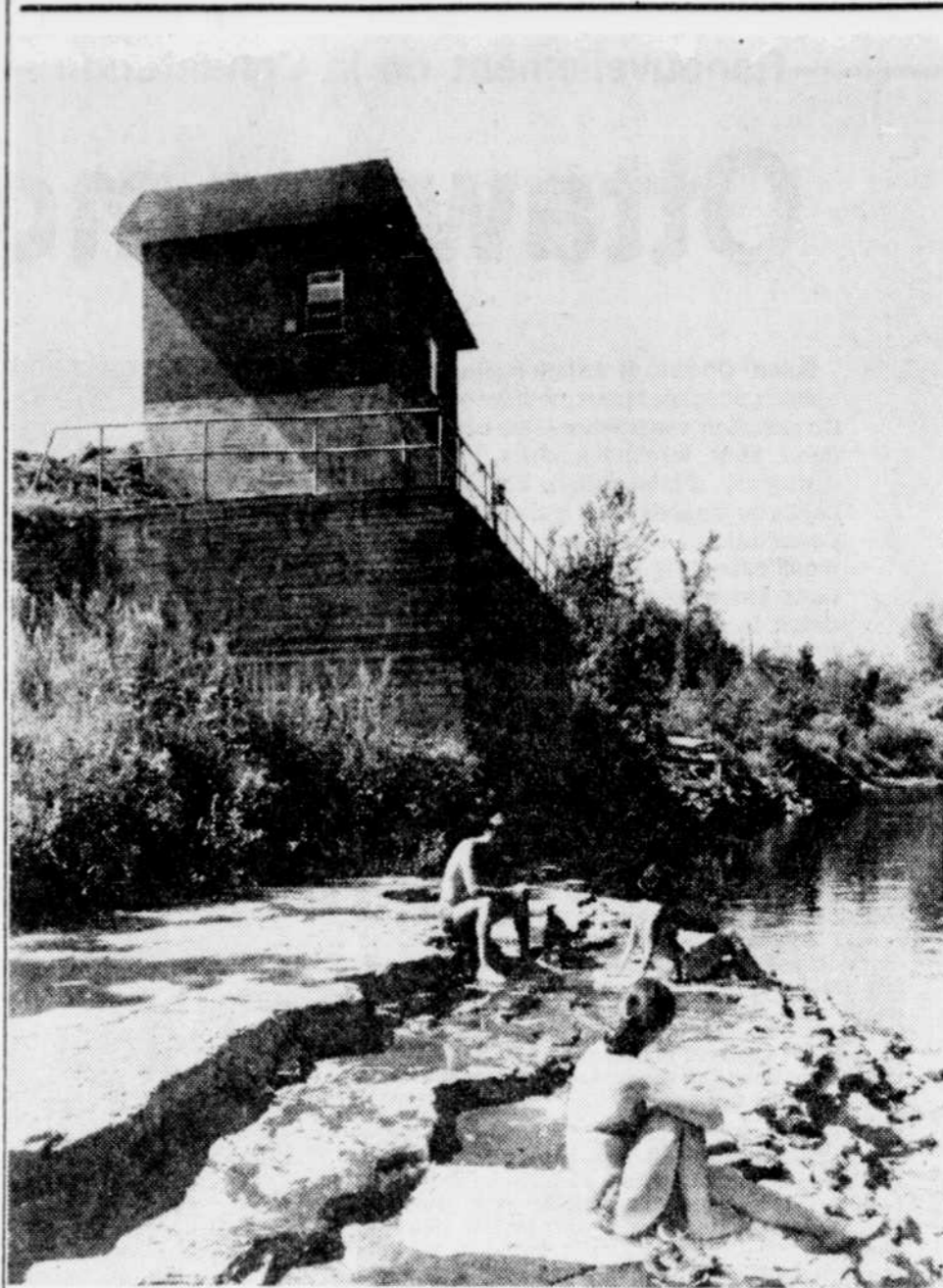
c) Une action unilatérale de n'importe laquelle des régions (au sens qui est donné à ce terme dans la Charte de Victoria, par exemple, l'Assemblée législative de l'Ontario ou deux de la région de l'Atlantique).

d) Les deux tiers des voix de la nouvelle Chambre de la Fédération.

e) Une proposition du peuple faite, par exemple, par une certaine proportion minimale des électeurs enregistrés dans l'ensemble du pays, dans chacune des quatre régions, ou dans une région, la proportion pouvant varier dans chaque cas.

Il faudrait aborder, outre toutes les questions susmentionnées, certains points de procédure dans les dispositions finales de la Constitution qui ont trait à la modification constitutionnelle. Par exemple, il faudra peut-être préciser les délais applicables au traitement des propositions constitutionnelles, tout comme la méthode de sélection du libellé d'une modification proposée.

faits divers



Le Soleil, Jean Vallières

Un problème

Des gens vont régulièrement se prélasser au soleil près de la prise d'eau potable de la ville de Beauport, le long de la rivière Montmorency. Certains pêchent au ver, d'autres y jettent leurs canettes ou leurs bouteilles. L'accès n'y est pas interdit et aucun contrôle n'est possible à cet endroit isolé.

Drame familial, hier, à Saint-Roch-des-Aulnaies

par Tom FRECHETTE

Un drame familial s'est déroulé, hier après-midi, vers 16h, dans une résidence de Saint-Roch-des-Aulnaies: une mère a tenté de se suicider après avoir donné la mort à son jeune enfant de deux ans.

Selon la Sûreté du Québec au poste de Saint-Jean-Port-Joli, Mme Gaétan Ouellet aurait tenté à ses jours après avoir tué, semble-t-il, son bambin, Sébastien, âgé de 2 ans et qui allait avoir 3 ans, le 25 octobre prochain.

Une autopsie a été pratiquée sur le cadavre de la petite victime, hier soir, vers 23h, mais le rapport n'était pas encore connu cet avant-midi.

Le coroner J.-M. Chassé a ouvert son enquête cet après-

midi, à Saint-Jean-Port-Joli, à plus tard pour permettre à la police de terminer son enquête.

Jeune homme arrêté à la suite d'un hold-up

Un jeune homme a été arrêté à Québec, hier après-midi, quelques minutes après un hold-up à l'épicerie F. Jolicoeur, située au 2498, 4e avenue. Il était au croisement de la 4e avenue et de la 26e rue lorsque des policiers patrouillant le secteur l'ont aperçu. Un revolver-jouet a été trouvé en sa possession. Confronté avec le plaignant,

il a été identifié. Le voleur n'était pas masqué et il a raflé environ \$125.

D'autre part, la police de Hauterive, sur la Côte-Nord, interrogeait, hier soir, deux individus en rapport avec une extorsion d'argent dans cette ville. Les deux suspects ont été interceptés à Forestville par la Sûreté du Québec.

JUSQU'À \$50 DE BONI

Économisez à l'occasion de la présentation des nouveaux télécolorés XL-100 de RCA avec châssis LONGUE VIE... POUR UN TEMPS LIMITÉ!

DURANT LES JOURS DE PRIMEURS RCA

ÉCONOMISEZ RCA VOUS REMBOURSERA \$50

Meuble méditerranéen à écran de 26 po. Modèle GC688. Le châssis LONGUE VIE de RCA reconnu pour sa qualité en plus de l'avantage de la sintonisation électronique variator VHF/UHF à bouton unique de SignalLock et de l'autoreglage de la couleur. Meuble arrivant fini pacanier veiné, avec roulettes dissimulées.

ÉCONOMISEZ RCA VOUS REMBOURSERA \$50

Meuble colonial à écran de 26 po. Modèle GC680. L'autoreglage de la couleur et plusieurs autres caractéristiques de luxe, y compris la sintonisation électronique variator VHF/UHF à bouton unique de SignalLock.

ÉCONOMISEZ RCA VOUS REMBOURSERA \$20

Modèle de table à écran de 20 po. FC443. Grâce au châssis LONGUE VIE de RCA, il n'utilise que 69 watts d'énergie en moyenne. Fini similisoyez générale sur plastique durable. Sintonisateurs jumelés VHF/UHF transformés à 100%.

ÉCONOMISEZ RCA VOUS REMBOURSERA \$20

Modèle de table à écran de 20 po. Modèle FC450. Le chef de file de la série des XL-100 de RCA avec image de 20 po vous offre l'autoreglage de la couleur et la sintonisation électronique variator VHF/UHF à bouton unique de SignalLock. Fini similisoyez veiné.

ÉCONOMISEZ RCA VOUS REMBOURSERA \$40

Meuble contemporain à écran de 26 po. Modèle GC684. Le châssis LONGUE VIE de RCA qui économise de l'énergie. L'autoreglage de la couleur en plus de la sintonisation électronique variator VHF/UHF à bouton unique de SignalLock. Chic fini pacanier veiné.

RCA Fournisseur officiel des XI^e Jeux du Commonwealth

EN VENTE CHEZ CES MARCHANDS PARTICIPANTS DE RCA:

TREMBLAY & BERGERON MEUBLES 6975 Henri-Bourassa tél.: 626-1102	ANDRÉ CLOUTIER RADIO TV 840 rue Myrand Ste-Foy, Qué. tél.: 527-8123	FOYER DU MEUBLE 200 est, St-Joseph Québec, Qué. tél.: 529-9648	TREMBLAY & BERGERON MEUBLES 301 de la Conardière Québec, Qué. tél.: 523-7760	CROTEAU LTEE 175 est, St-Joseph Québec, Qué. tél.: 525-8155
CLAUDE SIOUÏ ENR. Village Huron Loretteville, Qué. tél.: 842-1994	NAP. BOILY INC. 4084 Ste-Anne Montmorency, Qué. tél.: 663-7851	J. O. FISET INC. 55 sud, Dorchester Québec, Qué. tél.: 525-6101	J.P. CHABOT St-Charles Cté Bellechasse Québec, Qué. tél.: 887-3495	PRINCE & FILS St-Rédempteur Québec, Qué. tél.: 832-6114 St-Agapit Québec, Qué. tél.: 888-3925
GENEST ELECTRONIQUE 82 rue St-Thomas Montmagny, Qué. tél.: 248-2909	LE CENTRE DU MEUBLE 596 boul. Renaud Beauceville, Qué. tél.: 774-9875	BERGERON TV 66 rue Lapointe Clermont, Charlevoix Québec, Qué. tél.: 439-2062	FORTIER RADIO TV SERVICE Route 22 St-Ephrem, Beauce Québec, Qué. tél.: 484-2054	J.-A. LABBE & FILS LTEE St-Odilon Cté Dorchester, Qué. tél.: 464-2421
LEOPOLD TREMBLAY INC. 1123 Commerciale St-Romuald, Lévis Québec, Qué. tél.: 839-9441	DROLET ELECTRONIQUE 1662 St-Louis Plessisville, Qué. tél.: 362-2304	DENIS ELECTRONIQUE ENR. 309, 4e Avenue La Poutière Cté Kamouraska Québec, Qué. tél.: 856-2812	MEUBLES ROBERT BRETON INC. St-Joseph, Beauce Québec, Qué. tél.: 397-5477	D.-L. NADEAU East Broughton Cté Beauce Québec, Qué. tél.: 427-3348
LOUIS CARRIER MEUBLES INC. 818 Ch. Plintendre Cté Lévis Québec, Qué. tél.: 837-8881	G.-J. LEMIEUX 15 St-Louis Lévis Cté Lévis Québec, Qué. tél.: 837-8821	AUGUSTIN BINETTE 124 Désiré Black Lake Cté Mégantic Québec, Qué. tél.: 423-4893	LIONEL THERIAULT St-Honoré Cté Beauce Québec, Qué. tél.: 485-6757	LAURENT ROY MEUBLES Tring Junction Cté Beauce Québec, Qué. tél.: 426-3158
CHOUINARD TV SERVICE C.P. 186 Tourville Cté L'Islet, Qué. tél.: 359-2397	GAUDREAU ELECTRONIQUE ENR. L'Islet sur Mer Cté L'Islet Québec, Qué. tél.: 247-5394	LAMOTHE RADIO TV SERVICE St-Basile Cté Portneuf Québec, Qué. tél.: 323-2243	LE CENTRE ELECTRONIQUE ENR. St-Prosper Cté Beauce Québec, Qué. tél.: 594-7807	GILLES PICARD RADIO TV SERVICE rue Fournier St-Jean-Port-Joli Québec, Qué. tél.: 598-6107
YVON ST-GELAIS INC. 1020 boul. des Capucins Québec, Qué. tél.: 525-4671	GILLES PLAMONDON TV ENR. St-Raymond Cté Portneuf Québec, Qué. tél.: 337-7807	BEAUDON RADIO TV ENR. 945 rue de l'Eglise Ste-Foy, Qué. tél.: 653-8951	EMOND TV 161, Notre-Dame Donnacona Cté Portneuf Québec, Qué. tél.: 285-1303	P.-A. MORIN St-Anselme Cté Dorchester Québec, Qué. tél.: 885-4282
HAMEL TV MEUBLES 358 ouest, St-Vallier Québec, Qué. tél.: 523-1293	PARADIS DU BIJOU 53, rue Plante Ville Vanier, Qué. tél.: 527-8317	LAFLAMME & LANGLAIS INC. 44 rue St-Louis Lévis, Qué. tél.: 837-9321	ELECTRO-THECK Ville St-Pamphile Cté L'Islet Québec, Qué. tél.: 356-3375	THETFORD ELECTRONIC ENR. 908 av. Labbé Thetford Mines, Qué. tél.: 335-6019
H. P. DUFOR INC. 3128 Chemin Royal Giffard, Qué. tél.: 661-8434	DES AULNIER RADIO TV SERVICE ENR. 2133, Robitaille Duberger, Qué. tél.: 681-3359			

"N'IMPORTE QUOI" "N'IMPORTE QUOI" "N'IMPORTE QUOI"

EN SPECIAL CETTE SEMAINE
au 79, rue St-Vallier seulement:

ENSEMBLES DE VETEMENTS DE SKI DE FOND ET ALPIN

Très belle qualité. Confectionnés au Québec.

Pour hommes et femmes

Valours de \$70

\$33

Valour de \$60

\$26

Egalement, vaste choix de

MEUBLES NEUFS et USAGES
avec possibilité d'échange et

VETEMENTS A PRIX IMBATTABLES!

USAMEUBLES GIROUX

79 est, rue St-Vallier
525-4683

35, rue Sault-au-Matelot
694-1651

"N'IMPORTE QUOI" "N'IMPORTE QUOI" "N'IMPORTE QUOI"

Un cautionnement de \$10,000 exigé pour sa liberté provisoire

par Marcel COLLARD

Yves Lessard, âgé de 22 ans, de Villeneuve, devra fournir un cautionnement de \$10,000 pour regagner sa liberté en attendant l'enquête relative à la possession d'argent et de biens volés d'une valeur de \$50,000.

Le juge Albert Dumontier, de la cour des sessions de la paix a autorisé le cautionnement, hier après-midi, à la salle des comparutions du palais de justice de Québec.

L'accusé, donnant comme occupation "gestion d'immeubles", aurait eu en sa possession des bijoux, de l'argent et une mallette, le tout d'une valeur de \$50,000, sachant que ces choses avaient été volées à M. Louis-Philippe Bédard, de la rue du Roi, à Québec. Le prévenu était représenté par Me Herman Bédard.

L'enquête préliminaire sera instruite le 19 octobre.

Vol avec effraction
Un autre citoyen de Qué-

bec, Gordon Baker, âgé de 17 ans, de la rue Rollet, subira son enquête le 15 septembre pour un vol avec effraction commis le 18 juin dans une maison de la rue Eymard où le butin était évalué à \$1,000, en argent et en bijoux.

Par ailleurs, il a nié sa culpabilité à une autre accusation de vol avec effraction dans une maison de la rue Bégin, à Sillery, s'emparant d'une collection d'argent et des bijoux évalués à \$20,000.

Me Richard Grenier a obtenu un cautionnement de \$1,000 pour la remise en liberté du prévenu.

Deux ans de prison
Gérard Garneau, 24 ans, de la rue des Commissaires, a été condamné à deux ans d'emprisonnement, par le juge Gilles Carle. L'homme qui n'était pas à ses premières armes, a été reconnu coupable à l'accusation d'avoir pénétré avec effraction à la station de service Gauvin, dans la côte d'Abraham, avec l'intention d'y commettre un acte criminel.

Visiteurs hollandais porteurs de la polio

par la Presse Canadienne

Un visiteur des Pays-Bas, âgé de 17 ans, a été mis hier en quarantaine à Chilliwack, Colombie-Britannique, pendant que son cousin de 25 ans, cultivateur de champignons, souffrant de poliomyélite paralysante, se rétablissait à l'hôpital.

Des examens ont établi que Jake Van de Pol, la première des sept personnes du Canada chez qui l'on a diagnostiqué la polio, avait contracté ce mal de son cousin hollandais en visite.

Ce cousin, que l'on a trouvé contagieux, devait être renvoyé mardi en Hollande, mais les exploitants d'un service de charters, Martinair, lui ont refusé le passage tant que des examens ne démontreraient pas qu'il est guéri.

Sur les entrefaits, dans la région de Norwich-Delhi, près de Woodstock en Ontario, où l'on a diagnostiqué quatre cas et où 14 personnes ont été mises en quarantaine par précaution en vertu de la Loi de la santé publique, des Canadiens d'origine hollandaise ont reçu des menaces par téléphone, selon la police.

Deux frères de Norwich ont été admis la semaine dernière à l'hôpital. Des analyses de

laboratoire ont confirmé lundi que Reick van Vliet, 24 ans, souffrait de polio paralysante. Son frère, James, 14 ans est peut-être dans le même cas, mais les analyses ne le confirment pas encore.

Un autre frère van Liet, Cornelius, 21 ans, souffre de polio non paralysante. Une quatrième victime, dont on ne dit pas le nom, était au nombre des 32 personnes à qui l'on a fait subir des tests.

Tous ces gens ont été en contact avec les frères van Vliet.

14 porteurs
Les responsables de la Santé ont déclaré indemnes 17 des 32 mais ont trouvé que 14 étaient porteuses de la maladie.

Le ministre de la Santé M. Timbrell, a déclaré qu'elles resteraient en quarantaine.

Le Dr Louis Grant, du comté de Norfolk, a déclaré à Simcoe que deux des 14 personnes en quarantaine sont des visiteurs venus des Pays-Bas depuis quelque temps.

Les symptômes—qui sont les maux de tête, la fièvre, le torticolis et la paralysie—peuvent prendre 21 jours pour se manifester.

norman

Elan



un tricot classique

Pratique et confortable en Dacron et polyester pour la femme active.

A La jupe à pli creux, évasée. Choix de vert, bleu, brun, rose. 8 à 18 ans. **\$19⁰⁰**

Le gilet, chemisier, collet et poignets tons contrastants. P.M.L. **\$19⁰⁰**

B La jupe à pli soleil, ceinturée à la taille par élastique. Choix de vert, bleu, brun, rose. 8 à 18 ans. **\$22⁰⁰**

Le gilet tailleur. Manches courtes, larges et fines lignes transversales. P.M.G. **\$18⁰⁰**

C Toujours à l'aise dans ce pantalon extensible. Surpiqure au pli devant. Choix de vert, bleu, brun, rose. 8 à 18 ans. **\$19⁰⁰**

Le gilet, col évasé est transversé de bandes contrastantes. Même choix de couleurs. P.M.G. **\$19⁰⁰**

Dites portez à mon compte.

ERRATUM

Veuillez noter qu'il s'est glissé une erreur dans notre annonce publiée hier, mercredi 9 août, en page A-11 de ce journal.

A l'article suivant, vous auriez dû lire:

BEURRE D'ARACHIDES

crèmeux Dominion
Pot de 32 oz **\$1.69**
ECONOMIE 20. Rég. \$1.89

Dominion

TERRASSE DECELLES
12, RUE DECELLES
LORETTEVILLE

1 MOIS GRATUIT
POUR UN TEMPS LIMITE
LOUEMENTS A LOUER — MEUBLES SUR DEMANDE

1½ - 3½ - 4½
DISPONIBLES MAINTENANT

- Tout à l'électricité
- Eau chaude
- Intercom
- Raccords pour laveuse/sècheuse
- Stationnement avec prise
- Entrée de câble

PROXIMITE DES ECOLES — ARRET D'AUTOBUS — CENTRE COMMERCIAL

Pour renseignements: **653-6207**

871-4007

• Mail St-Roch • Place Laurier • Place Fleur de Lys • Galeries Chagnon •

Deux anciens comparses de Mesrine seraient les auteurs d'un hold-up

par Lucien LATULIPPE

Les deux présumés auteurs du vol à main armée à la caisse populaire de Saint-Fabien-de-Panet ont été traduits devant un juge de paix, hier, au palais de justice de Montmagny.

Robert Imbeault, âgé de 28 ans, originaire de Montréal, mais demeurant à Kamouraska depuis quelques mois, et Michel Lafleur, âgé de 29 ans, de Hull, ont vu leur comparution remise à mardi prochain devant un

juge de la cour des sessions de la paix. Ils ont par la suite été reconduits à la prison de Québec.

Une centaine de personnes attendaient l'arrivée des suspects aux abords du palais de justice de Montmagny. Habituellement ce genre de manifestation, Imbeault et Lafleur ont voulu faire une petite démonstration, mais ils étaient entravés dans leurs mouvements, les agents de la Sûreté du Québec ayant pris la précaution de leur

passer les menottes aux poignets et les chaînes aux pieds.

Enchaînés

Cette double précaution était d'autant plus nécessaire que les deux détenus sont reconnus comme des spécialistes de l'évasion. En effet, tous deux s'étaient évadés de Saint-Vincent-de-Paul, le 21 août 1972, avec le célèbre Jacques Mesrine et trois autres prisonniers. Ils avaient creusé un tunnel sous la clôture entourant la cour.

Imbeault et Lafleur se sont d'ailleurs évadés à plusieurs reprises de différentes prisons. Le premier était en libération conditionnelle, tandis que le second était en liberté illégale depuis quelques mois.

Lafleur aurait eu une permission pour aller visiter sa mère malade et il n'est pas revenu en prison. Il purgeait une sentence de 30 ans de pénitencier pour plusieurs hold-up et plusieurs évasions.



Robert Imbeault



Michel Lafleur

Un procès qui a été fort bref

par Marcel COLLARD

Une femme âgée de 56 ans a été acquittée pour cause d'aliénation mentale d'une accusation de tentative de meurtre survenue le 21 décembre 1977, à Beauport, alors qu'elle a assailli une autre femme au moyen d'un couteau de cuisine.

A l'issue d'un très court procès au palais de justice de Québec, le juge Gilles Carle, des sessions de la paix, a conclu à l'aliénation de l'accusée qui doit demeurer sous les soins d'un psychiatre.

Me Gilles Garneau, procureur de l'accusée, a consenti au versement des témoignages de l'enquête préliminaire, établissant que le crime avait été commis au moment où la femme n'avait aucune notion de la réalité.

Vers 5h30 du matin, la main armée d'un couteau, la psychopathe vint au pied du lit de la femme partageant le même appartement et lui intima l'ordre de se lever. Elle la menaçait même de la tuer. La victime se réfugia dans la cuisine espérant que sa compagne se calmerait. Cette dernière vint dans la cuisine et la poursuite se continua jusqu'au salon où la victime fut atteinte de deux coups de couteau au front.

Le policier venu procéder à l'arrestation constata que l'assaillante était dans une phase de surexcitation avancée.

L'accusée avait été soignée au centre hospitalier Robert-Giffard, en 1970, où elle demeura durant plusieurs années. Il semble, selon les témoignages de l'enquête préliminaire, que la malade avait négligé de prendre les médicaments qui lui étaient prescrits par le médecin.

Noyade dans une piscine

par Lucien LATULIPPE

Deux noyades étaient rapportées par la Sûreté du Québec, hier soir. Les victimes sont Dany Roy, âgé de 5 ans, fils de Réjean Roy, de Saint-Raphaël, de Bellechasse, et René Lavoie, âgé de 22 ans, du 291 rue Principale, à Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix.

Le jeune Roy s'est noyé dans la piscine familiale, vers 16h40, alors qu'il se servait d'un filet pour nettoyer le dessus de l'eau. Il s'était hissé sur le bord de la piscine pour ce faire.

Quant à M. Lavoie, il a péri dans le lac Canard, avant-hier, en voulant regagner à la nage une chaloupe qui s'était détachée. Il a coulé après avoir parcouru environ 150 pieds et son corps a été repêché hier après-midi, dans 18 pieds d'eau par les agents A. Vallée, G. Racette et L. Rodrigue, de l'escouade sous-marine de la Sûreté du Québec.

Par ailleurs, une jeune femme de Saint-David de Lévis a perdu la vie, hier soir, lors d'une collision d'autos au croisement de la route 218 et du rang Iberville, à Saint-Lambert. Selon l'agent Saint-Louis, du poste de la SQ à Charny, Mme Suzanne Dumont, âgée de 25 ans, était au volant de l'un des véhicules impliqués. Cinq autres personnes dont des enfants ont subi des blessures dans le même accident, mais leur état n'est pas grave. Les ambulances 2,000 les ont dirigés vers des hôpitaux différents.

LE ROI DE LA RADIO

Les photos ou dessins de ces annonces peuvent légèrement différer des modèles en vente.



TELEVISEUR noir et blanc à partir de \$79.90

ENFIN LA VOILA!

LA GROSSE VENTE du ROI

TÉLÉCOULEUR À BAS PRIX



CHARGEX



TELE COULEUR 14" à partir de \$299.

MASTER CHARGE

Sansui



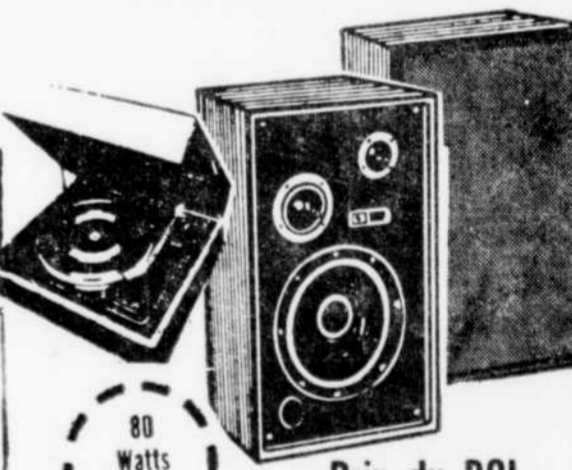
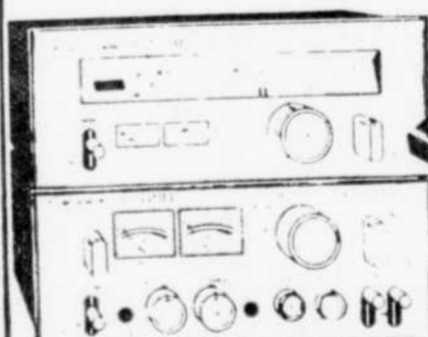
Sansui

- Ensemble stéréo comprenant:
- Récepteur stéréo Sansui modèle 5050 de 60 Watts RMS.
 - Table tournante Panasonic magnétique de qualité.
 - Haut-parleurs de qualité E.S.

\$475.

L'ensemble au complet

FISHER



Ensemble stéréo comprenant:

- Amplificateur stéréo Fisher modèle FM-2020 de 80 Watts RMS.
- Syntonisateur Fisher modèle FM-2020 stéréo
- Haut-parleurs Electro-Sound modèle Classic 55.
- Table tournante magnétique.

Plan budgétaire

Prix du ROI \$650.

L'ensemble au complet

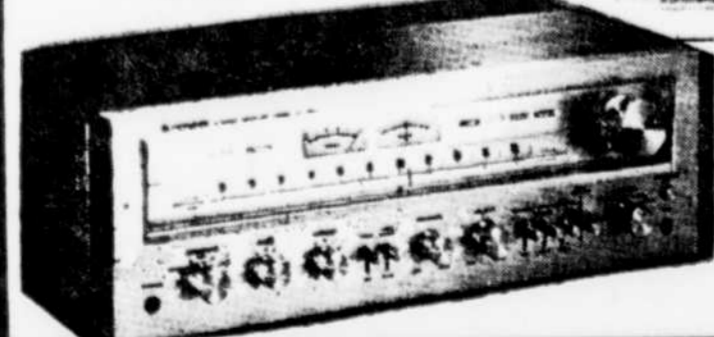
PIONEER

SONY

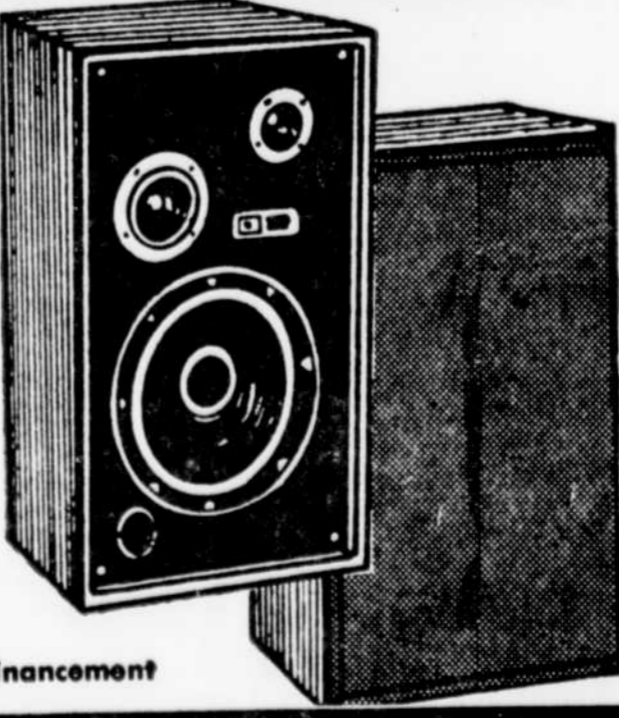
Electro-Sound

PIONEER

100 Watts RMS



Plan de financement



Ensemble stéréo comprenant:

- Récepteur stéréo Pioneer modèle SX-750 de 100 Watts RMS.
- Haut-parleurs Electro-Sound modèle Classic 60, à 3 voies avec contrôle de fréquence et à suspension à air.
- Table tournante Sony, à entraînement direct, avec retour automatique.

Prix du ROI \$695.

L'ensemble au complet

SATISFACTION GARANTIE OU ARGENT REMIS

453 charest 524-8252 (Près de la Couronne)

LIVRAISON GRATUITE à Québec

l'économie

Principale source de déficits de Rexfor

L'usine de sciage Samoco: -à vendre!

par Pierre Pelchat

L'usine de sciage Samoco de Sacré-Coeur au Saguenay, filiale à part entière de la société d'Etat

Rexfor, est à vendre. En raison des importants déficits d'opération qu'accumule Samoco depuis son ouverture en 1975 et après y avoir investi \$13,5 millions, Rexfor a

décidé de ne plus y mettre un sou et de s'en départir d'ici la fin d'octobre.

Le Conseil des ministres a ce-

pendant mis à la disposition de Rexfor des fonds supplémentaires de \$1,2 million, incluant \$500,000 pour la dette à long terme, pour permettre à l'usine de fonctionner jusqu'à sa vente. On explique cette nouvelle mise de fonds par le fait qu'une entreprise en opération a généralement une plus grande valeur que si elle était fermée.

Rejoint hier, par LE SOLEIL, le vice-président de Rexfor, M. Maurice Moore, a confirmé que des négociations étaient en cours avec certains acheteurs potentiels.

Les administrateurs de la société d'Etat, avec l'assentiment du gouvernement québécois, ont vraiment décidé de prendre le taureau par les cornes en vendant leur filiale, qui est leur principale source de déficits depuis trois ans, se comportant ainsi comme une véritable entreprise commerciale.

\$13,5 millions

Depuis son ouverture, Rexfor a injecté à maintes reprises des sommes totalisant \$13,5 millions sous forme de participation au capital-actions et surtout sous forme de prêts à long terme pour remettre régulièrement à flot cette entreprise qui n'a jamais fait ses frais.

De cette somme, \$4,5 millions avaient servi à sauver Samoco de la faillite en février 1976. A ce moment, la société d'Etat qui relève du ministre des Terres et Forêts en était devenue le propriétaire unique. A l'origine, 59 pour 100 du

capital-actions avec droit de vote était détenu par Chibougamau Lumber avec, à sa tête, M. Bertrand Fradet tandis que la population de Sacré-Coeur avait souscrit pour 29 pour 100 des actions ordinaires. Les autres 12 pour 100 étaient dévolus à Rexfor.

En outre, Chibougamau Lumber et les citoyens de l'endroit avaient fait des prêts respectifs non-garantis de \$1,3 million et de \$471,000.

Dans sa proposition de concordat de faillite, Rexfor s'était engagé à rembourser ces prêts sur une période de quatre ans sans toutefois verser aucun intérêt, ce qui équivalait à une perte sèche de \$500,000 pour Chibougamau Lumber et de \$185,000 pour les citoyens de Sacré-Coeur au Saguenay.

Abrutement, l'expérience de participation populaire venait de prendre fin pour plusieurs petits actionnaires qui avaient placé tous leurs espoirs dans cette usine de sciage.

Par la suite, de juin 1977 à avril 1978, le gouvernement y a injecté à quatre reprises, par l'entremise de Rexfor, des sommes s'élevant à \$6,9 millions. Encore là, on était loin d'atteindre le seuil de rentabilité espéré lors de la manoeuvre de sauvetage de février 1976.

Tout en solutionnant un problème à court terme, l'aide gouvernementale ne venait qu'augmenter la dette à long terme et les frais d'intérêts et les versements toujours plus onéreux qui en découlaient.

Au cours de l'exercice financier 1976-77 de Rexfor, qui s'est terminé le 31 mars 1977, presque la totalité du déficit de \$5 millions était imputable aux opérations de l'usine de sciage et de rabotage de Sacré-Coeur Pour 1977-78, les chiffres ne sont pas encore publics mais des premiers estimés montrent une perte de l'ordre de \$3 millions.

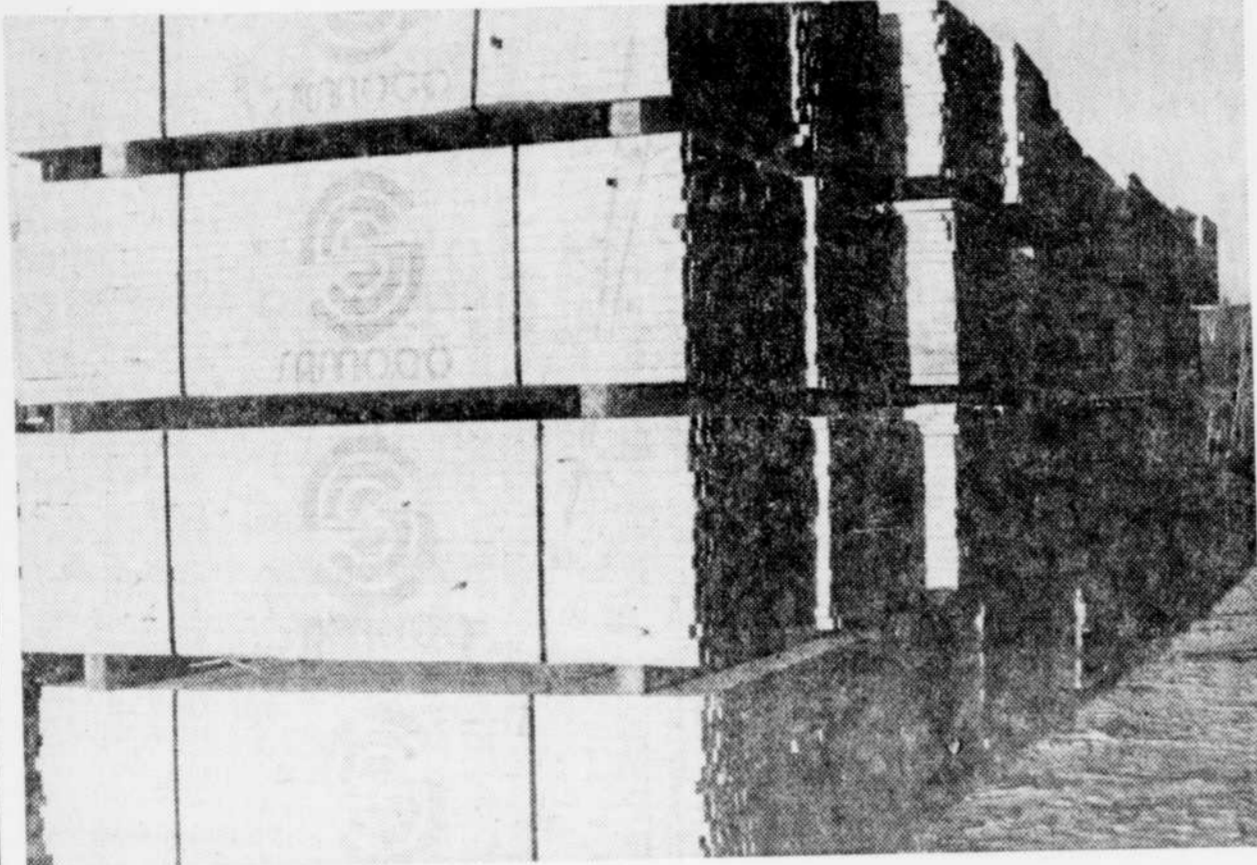
Pour ajouter à cette situation financière désastreuse, on prévoit un déficit de \$3,3 millions pour l'an prochain. A moyen terme, la rentabilité de l'usine demeure très aléatoire à moins qu'on y fasse des améliorations techniques.

Samoco était devenu un gouffre sans fond et un cauchemar pour le Conseil du Trésor, organisme chargé d'étudier le bien-fondé des dépenses gouvernementales.

Pour stopper cette hémorragie constante des deniers publics, Rexfor a recommandé au gouvernement la vente de Samoco, ce qui fut finalement accepté le 19 juillet dernier.

Parmi les autres créanciers de Samoco, on retrouve la Banque canadienne nationale avec \$5 millions, l'institution de prêts industriels Roynat avec \$2 millions et la Fédération des caisses d'épargne économique pour \$1 million.

Fait à noter, on était tellement confiant lorsque Rexfor avait racheté l'usine en 1976 que le ministre des Terres et Forêts du temps, M. Normand Toupin, avait invité "les travailleurs de l'usine à participer aux profits de la compagnie..."



L'usine Samoco de Sacré-Coeur a coûté \$13,5 millions à la société Rexfor jusqu'ici, sa principale source de déficits depuis trois ans.

Zonage agricole: Garon fera connaître ses intentions demain

par Marc LESTAGE

Le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, doit faire connaître demain la démarche qu'il entend suivre pour consulter les agriculteurs et les organismes reliés au secteur agricole avant de déposer son projet de loi sur le zonage agricole.

On se souvient que le leader parlementaire du Parti québécois, M. Robert Burns, a déjà fait part de l'intention du gouvernement de faire connaître ses vues sur ce futur projet de loi, au début de septembre.

Des dates avaient même été mentionnées pour la tenue d'une commission parlementaire, du 15 au 21 septembre, afin de recevoir les commentaires du public et des organismes sur ce sujet.

Or, il semble que le ministre de l'Agriculture du Québec ne soit pas encore prêt à soumettre son projet de loi sous forme de livre vert. On explique au cabinet du ministre Garon que ce programme a été bouleversé parce que le fait de rendre le projet public alors que l'Assemblée nationale ne siège pas, aurait constitué un accroc à l'éthique parlementaire.

Par ailleurs, on soupçonne de plus en plus le gouvernement de M. René Lévesque de retarder volontairement ce projet de loi difficile par crainte de susciter une polémique grave entre les milieux agricoles et les gouvernements municipaux.

On sait, en effet, qu'en vertu des lois provinciales existantes, il appartient exclusive-

ment aux municipalités de fixer par règlement le type d'utilisation auquel chaque parcelle de territoire est réservée.

Or, cette prérogative que les municipalités détiennent en exclusivité ne pourra être maintenue intégralement si l'Etat lui superpose une législation décrétant que certains territoires doivent être utilisés uniquement à des fins agricoles ou forestières.

Les administrations municipales ont déjà fait sentir leur grande réserve à l'endroit de toute législation qui risque de restreindre leur autorité en matière d'aménagement du territoire.

Les agriculteurs

Par ailleurs, le ministre de l'Agriculture ne semble pas vraiment convaincu que les agriculteurs eux-mêmes sont foncièrement favorables à la promulgation d'une loi qui empêchera "certains vieux agriculteurs pour qui la relève est inexistante de vendre leur terre au plus offrant".

Finalement, il semble bien que le ministre Jean Garon n'est pas encore parvenu à formuler une proposition acceptable pour la majorité des personnes et groupes impliqués.

C'est probablement pour faire contre mauvaise fortune bon coeur que le ministre proposera demain de mener une vaste consultation afin de recueillir des commentaires qui lui permettront peut-être de soumettre un projet de loi sur la protection du territoire agricole au cours de la prochaine session.

Bérubé pris à partie pour son utilisation des avions ontariens

Le ministre des Richesses naturelles du Québec a été pris à partie par l'Association des Transporteurs aériens du Québec pour son utilisation des services de transporteurs ontariens de préférence à des services similaires existant chez les Québécois.

"Il se plaint à utiliser les services d'une compagnie ontarienne sur demande plutôt que d'octroyer des contrats

plus avantageux pour la province à des entreprises québécoises", rapporte un communiqué de l'Association, blâmant le ministre d'avoir laissé leurs remarques sans réponses depuis 30 jours, cette attitude allant à l'encontre de la politique d'achat des produits et services québécois de préférence.

Le premier ministre Lévesque a été saisi de la question.

Les actions des banques demeurent attrayantes



marcel boutin
votre argent

La récente hausse du taux de réescompte de la Banque du Canada, de 8% à 9 pour cent, n'a pas eu d'effet déprimant sur le marché des actions en général, ni sur les titres bancaires en particulier. Au fait, certaines banques ont même vu leurs actions monter au cours de la semaine durant laquelle la banque centrale a rajusté son taux d'intérêt.

Malgré la hausse du taux de réescompte, il semble bien que les actions des banques offrent encore d'excellentes opportunités d'investissement. C'est du moins l'opinion exprimée par "Canadian Business Service", une division de Marpep Publishing Limited.

En élevant son taux de réescompte, la Banque du Canada tente, semble-t-il, de réduire indirectement le taux de l'inflation. Le relèvement des taux d'intérêt dans notre pays est susceptible d'accroître l'importation des capitaux étrangers, et par ricochet, tend à soutenir le dollar canadien et à atténuer quelque peu les pressions inflationnistes.

Il faut bien se rendre à l'évidence que la chute de notre dollar rend nos importations plus coûteuses. Car un grand nombre de produits de consommation courante nous sont fournis par les pays étrangers, d'où l'importance de limiter le plus possible les fluctua-

tions désordonnées des taux du change.

Par ailleurs, les modifications proposées à la Loi sur les banques n'auront peut-être pas toutes un impact favorable sur l'activité bancaire. Après tout, elles faciliteront la naissance des concurrents, mais les sept plus grandes banques sont implantées si solidement qu'elles ne sauraient craindre l'arrivée de nouveaux compétiteurs. D'un autre côté, la réduction du montant des réserves obligatoires qu'elles doivent laisser à la banque centrale et leur pénétration dans de nouveaux domaines ne manqueront pas d'accroître les profits de l'industrie bancaire au cours des cinq ou 10 prochaines années.

OPTIMISME PARTAGE

La maison A-E Ames & Cie Limitée se dit également optimiste au sujet des actions des banques. Celles-ci amélioreront probablement leurs bénéfices de 25 pour cent cette année. Leurs actions sont donc beaucoup plus attrayantes que leur ratio cours/bénéfice est intéressant. Après l'abolition des contrôles anti-inflation, les dépenses des banques augmenteront plus vite que leurs recettes, mais leurs bénéfices devraient néanmoins continuer à progresser d'environ 10 pour cent, soit à peu près la moyenne de 300 titres de la Bourse de Toronto.

Le nombre des émissions de financement semblerait indiquer que les banques sont plus préoccupées d'accroître leur capital que de le distribuer. Cependant, leurs appels répétés aux marchés financiers de-

vraient les amener à augmenter leurs dividendes pour trouver du capital à de meilleures conditions. On peut donc s'attendre à des augmentations de dividendes de l'ordre de quatre à huit pour cent l'hiver prochain, dans la plupart des cas.

Canadian Business Service passe en revue les perspectives qui s'offrent à chacune des banques à charte canadiennes. A son avis, les actions de la Banque Royale sont intéressantes, principalement pour les investisseurs qui se préoccupent plus de la sécurité de leurs placements que des revenus élevés. Par ailleurs, les actions de la Banque Canadienne Impériale de Commerce sont recommandées comme placement à long terme.

C'est la Banque de Montréal qui selon Canadian Business, représente le placement idéal, parmi les cinq grandes banques à charte. Depuis les 18 derniers mois, le cours de la Banque de Montréal s'est apprécié plus rapidement que celui de toute autre banque; après avoir touché un bas de \$13 vers la fin de 1976, l'action de la Banque de Montréal a presque doublé, s'inscrivant en fermeture, hier, à \$23,125. Il ne faudrait pourtant pas s'attendre à une

hausse aussi sensationnelle au cours des 18 prochains mois.

A propos de la Banque de Nouvelle-Ecosse, la revue souligne que cette banque possède un bon potentiel à long terme et ses actions sont recommandées. Elle considère, par ailleurs, que les actions de la Banque Toronto-Dominion offrent un bon investissement à long terme. A son avis, les actions de la Banque Canadienne Nationale sont attrayantes et elle en recommande l'achat, surtout pour le rendement, bien qu'elles offrent un bon potentiel à long terme.

La revue Canadian Business affirme que si elle devait choisir une seule banque pour fins d'investissement, elle opterait pour la Banque Provinciale. Son taux de rendement de 7,2 pour cent et ses perspectives de croissance en font un placement idéal. Cette banque est très aggressive sur le plan de l'expansion, et elle ne cesse de s'étendre à travers le pays. Le solde des revenus, après impôts, qui représentait \$1,89 l'action pour l'exercice 1977, pourrait s'élever à \$2,15 au terme du présent exercice, ce qui est plus que suffisant pour couvrir le paiement du dividende annuel de \$1,08.

POSITION RESPECTIVE DES BANQUES A CHARTRE SELON LEURS ACTIFS

Banques	Prix \$	Div. indiqué \$	Rend. p.c.	Total des actifs en milliards de \$	
				1977	1973
Royale	34	1.50	4.4	34.35	18.36
Commerce	29	1.44	5.0	31.97	16.10
Montréal	23	1.12	4.9	25.18	14.41
Nlle-Ecosse	22	0.96	4.4	22.36	10.33
Toronto-Dom	20	0.84	4.2	19.09	9.42
BCN	17	1.20	7.1	6.92	3.30
Provinciale	15	1.08	7.2	4.26	2.09

Revenez pour 1/3 du prix!



Les tarifs aller-retour 3 jours de VIA.

Trois conditions de base pour en profiter:
1. Le prix de l'aller simple ne peut dépasser \$36.
2. Le retour doit être entrepris avant minuit le 3ème jour.
3. L'aller peut se faire tous les jours sauf le vendredi; durant la période du 18 décembre au 4 janvier; ainsi que le Jeudi Saint et le Lundi de Pâques.

Aller-retour 3 jours:

Québec (Sainte-Foy) - Montréal	\$16
Québec (Sainte-Foy) - Ottawa	\$24
Québec (Sainte-Foy) - Toronto	\$42

Pour plus de renseignements sur les conditions à respecter, adressez-vous à un agent de voyages ou aux bureaux des ventes VIA ou CP Rail.

Les tarifs 3 jours VIA, l'invitation au voyage.



l'économie



COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES NOMINATION



JEAN MARCHAND

L'Unique Compagnie d'assurances générales est heureuse d'annoncer la nomination de M. Jean Marchand au poste de Président et Directeur-Président...

l'or

Table with 2 columns: Location (London, Paris, Frankfurt, Zurich, Hong Kong) and Gold price (\$207.25, \$206.73, \$208.12, \$208.375, \$204.62)

fonds mutuels

Cours transmis par la Presse Canadienne. Ces cours représentent la valeur de l'actif net par action (VANPA) de chaque fonds.

Membres de l'IFPC

Table listing various mutual funds and their performance metrics.

Non-membres

Table listing mutual funds for non-members and their performance metrics.

Mise en garde contre les pratiques douteuses de constructeurs de maisons neuves de Québec

QUEBEC — Le surintendant du courtage immobilier du Québec met en garde la population contre certaines pratiques de constructeurs de maisons unifamiliales de la région de Québec...

Hypothèques remboursables en tout temps

Il est maintenant possible d'obtenir dans les 26 succursales du Montreal Trust des prêts hypothécaires de 1, 2 et 3 ans, remboursables en tout temps, sur immeubles résidentiels. Selon un por-

te-parole de la compagnie, le Montreal Trust est la première société canadienne de fiduciaire à offrir des prêts hypothécaires remboursables en tout temps...

Etudes menées par un consortium canadien à Java

Un consortium canadien dirigé par Montreal Engineering a été choisi le mois dernier pour négocier un contrat d'ingénierie et pour mener des études de faisabilité concernant l'exploitation d'une mine de charbon ainsi que le transport du minerai destiné à alimenter une centrale électrique pour le gouvernement d'Indonésie...

Vente rapide de l'émission de l'Hydro-Ontario

L'Hydro-Ontario a lancé hier une nouvelle émission sur le marché canadien. En effet, un syndicat dirigé par McLeod, Young, Weir & Co. Ltée a vendu \$200.000.000 d'obligations portant intérêt à 9% pour cent et venant à échéance le 30 août 2008...

Algoma Railway veut acheter Viking Helicopter

SAULT-SAINTE-MARIE, Ont. (PC) — Algoma Central Railway a fait part, mercredi, de son intention d'acquérir 50 pour cent d'intérêt dans Viking Helicopter Ltd d'Ottawa. Le président d'Algoma, M. L. Savoie, a déclaré que

la transaction doit être soumise à l'approbation des autorités. Viking est l'une des plus importantes compagnies exploitant un service d'hélicoptères au Canada...

Déficit du tourisme canadien

De tous les pays dont les recettes et dépenses provenant du tourisme international ont été recensées par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), seul le Canada a subi une baisse de ses recettes de 1976 à 1977. Les visiteurs étrangers ont en effet laissé au Canada en 1977 quelque \$1,616 millions, en regard de \$1,641 millions l'année précédente...

respectivement leurs dépenses à l'étranger de 8.7 et 29 pour cent en 1977.

Air Canada veut hausser ses tarifs cargo US

MONTREAL (PC) — Air Canada a demandé la permission de hausser ses tarifs marchandises de un à 10 pour cent pour ses liaisons Canada-États-Unis, à partir du 1er septembre. Un communiqué de la société explique que ces hausses, qui doivent être approuvées par les gouvernements canadien et américain, découlent de l'augmentation des coûts d'exploitation, notamment le carburant et la main-d'oeuvre.

Falconbridge en pourparlers avec Abidjan

ABIDJAN (Reuter) — La Côte d'Ivoire est en pourparlers avec le groupe canadien Falconbridge pour la mise en exploitation de ses gisements de nickel. Selon le ministre ivoirien des Mines, le pays possède trois groupes de gisements, dont le plus intéressant, situé à Bankouma, centre-ouest du pays, recèle quelque cent millions de tonnes de minerai d'un teneur de 18 à 20 pour cent. Les experts estiment que la phase de grande production de ces gisements sera précédée par une période minimum de deux ans de petite exploitation.

les options (transigées) fruits et légumes bénéfiques obligations

Cours de clôture de toutes les options. Un contrat d'option représente 100 actions. Les prix sont exprimés en dollars et cents.

Table listing various options and their prices.

MONTREAL (PC) — Prix payés au marché Central métropolitain tel que fournis par le ministère de l'Agriculture du Québec.

Table listing various fruits and vegetables and their prices.

par la Presse Canadienne

Table listing various commodities and their prices.

Hamilton Group Ltd, exercice clos le 30 avril: 1978, \$1,905,277, 85 cents par action; 1977, \$1,341,902, 60 cents.

Table listing various companies and their financial data.

Liste sélective d'obligations fournie par l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, par Wood Gundy Ltd.

Table listing various bonds and their prices.

monnaies étrangères

Table listing various foreign currencies and their exchange rates.

Céréales

Table listing various grains and their prices.

monnaies étrangères

Table listing various foreign currencies and their exchange rates.

Céréales

Table listing various grains and their prices.

monnaies étrangères

Table listing various foreign currencies and their exchange rates.

Advertisement for 'Nouveaux appartements luxueux A LOUER' with contact information for 'LES TOURS DES COMPAGNONS'.

Advertisement for 'DONOHUE INC.' regarding shareholder notices.

Le climat reste malsain L'idée de tutelle est écartée au Centre de réadaptation du Québec

par Anne-Marie VOISARD

Même si le suspense dure depuis maintenant deux semaines et que la peur se fait de plus en plus envahissante chez les patients et l'ensemble du personnel, personne ne saurait dire encore quel sera l'avenir du Centre de réadaptation du Québec.

Mais dans un premier temps, il semble assuré que le centre ne sera pas placé sous la tutelle gouvernementale comme le souhaitait le président du conseil d'administration, M. Jacques Morin.

C'est ce qu'a confirmé, hier, le sous-ministre à la programmation au ministère des Affaires sociales, M. Réjean Cantin, en précisant que les rencontres de la semaine dernière avec le directeur général du Centre de réadaptation, M. Louis de Gonzague Page, n'ont pas encore permis d'en arriver à une solution.

C'est le président du conseil d'administration, M. Jacques Morin, qui en l'absence de M. Page alors en vacances, a porté à la connaissance du public quelques-uns des principaux problèmes qui paralysent l'activité du centre. Désarmé par l'annonce de la démission des médecins psychiatres — tous, sauf un, ont remis leur démission —, M. Morin se demandait alors si la mise en tutelle par le ministère des Affaires sociales n'était pas finalement la meilleure chose qui pourrait arriver.

Il va sans dire qu'une telle déclaration de la part du président du conseil d'administration n'a pas tardé à faire réagir le ministère. Mercredi dernier, M. Page était convoqué chez le sous-ministre, M. Cantin. Le lendemain, c'était au tour du sous-ministre à venir au centre rencontrer le directeur général. Cette visite du sous-ministre a été suivie la journée même d'une

réunion du personnel-cadre. Le lendemain, le conseil d'administration tenait une réunion spéciale.

Malgré toutes ces rencontres, la situation demeure donc inchangée. Les psychiatres maintiennent leur démission qui se veut un geste de protestation contre la direction. Ils continuent de traiter leurs patients mais refusent d'accepter de nouveaux cas. Les admissions au centre deviennent pratiquement impossibles et les listes d'attente s'allongent. Il ne reste plus que 50 patients environ pour un personnel de 375 employés.

En dépit de toutes ces difficultés et contrairement au souhait exprimé par le président du conseil d'administration, M. Cantin ne croit pas que la mise en tutelle du Centre de réadaptation soit la solution à retenir dans les circonstances. "Ce n'est pas ça, dit-il, qui va régler le problème."

Par ailleurs, le sous-ministre est d'avis qu'il ne faut pas s'éterniser dans des études qui ne feraient que retarder une décision. C'est pourquoi de nouvelles rencontres sont prévues aujourd'hui et demain. Il sera alors question de la vocation du Centre de réadaptation et de l'utilisation de cette immense ressource, précise M. Cantin, en confirmant aussi la participation à ces discussions de M. Gérard Douville, président du CRSSS (Conseil régional de la santé et des services sociaux).

La sous-utilisation des locaux du Centre de réadaptation — seulement 30 pour 100 d'occupation — préoccupe depuis déjà un bon moment le CRSSS. Mais il y a aussi d'autres problèmes, notamment au niveau des relations humaines. Deux enquêtes, menées l'an dernier, en témoignent. Dans un premier temps, c'est le ministère — plus précisément le sous-ministre aux relations de travail, M. Jean Meloche — qui est venu enquêter à la suite de

pressions exercées à cette fin par le syndicat des employés.

La seconde enquête, demandée cette fois par le conseil d'administration, a été menée par nul autre que le grand spécialiste de la réadaptation, le Dr Gustave Gingras. Dans le rapport, déposé à la suite de cette enquête effectuée au printemps, le Dr Gingras constate que "ce qui apparaît être le principal problème affectant présentement les activités du centre" consiste en "l'absence de présence médicale que 100 pour 100 des membres du personnel déplorent". Pour régler ce problème, le Dr Gingras recommande entre autres de nommer des médecins à plein temps. Il est certain que la démission récente des médecins psychiatres n'est pas de nature à améliorer la situation.

Un autre obstacle relevé par le Dr Gingras tient au "manque de communications humaines". Relevant les propos de certains des membres du personnel, le célèbre médecin dit que "les communications avec les cadres supérieurs sont rares et difficiles à établir. L'administration "à porte ouverte" (sic) n'existe pas au centre".

Les événements des derniers jours n'ont certes pas été de nature à "débarrasser" les portes. La méfiance règne partout. On se soupçonne. On a peur. La pétition que quelques patients ont commencé à faire signer mercredi dernier par leurs compagnons et certains visiteurs suffit d'ailleurs à démontrer comment le climat a pu se détériorer et devenir malsain.

Les patients ont peur que le centre ferme ses portes. C'est normal. Ils sont habitués à y vivre; il y a des loisirs organisés, une piscine thérapeutique. Ils connaissent le personnel. Ce n'est pas un vrai hôpital et, pour ceux qui sont confinés à la chaise roulante, c'est important de pouvoir oublier l'atmosphère de l'hôpital.

En faisant signer une pétition, les patients espéraient alerter l'opinion publique. Ils voulaient que tout le monde sache qu'ils aiment le centre et qu'ils veulent continuer à y vivre.

Avant qu'on puisse lui faire "traverser" les portes de la bâtisse, la pétition s'est retrouvée entre les mains de la direction. Elle contenait 28 noms.

Une seconde pétition nous est parvenue. Elle comptait celle-là le nom de 15 patients, sur un total de 50. D'autres auraient été prêts à signer. Certains avaient peur...

Si les relations à l'intérieur de l'établissement paraissent au plus haut point tendues, les communications avec l'extérieur le sont tout autant. Le photographe du SOLEIL pourrait en témoigner après l'accueil que lui a réservé la direction ces jours derniers. D'ailleurs, le Dr Gingras lui-même semble avoir constaté un problème à ce niveau puisqu'il souligne dans son rapport "qu'un préposé aux relations publiques pourrait combler une lacune importante".



Le Soleil, Roland Marcoux

Les difficultés qui paralysent actuellement le Centre de réadaptation du Québec n'ont rien pour favoriser la réadaptation de personnes victimes d'un handicap physique.

carrières et professions

POUR FAIRE PARAÎTRE
VOS ANNONCES
DANS CETTE PAGE

COMPOSEZ **647-3266**
OU ECRIVEZ À CARRIÈRES ET PROFESSIONS
LE SOLEIL L.T.E.E. C.P. 1547, QUÉBEC, QUÉ. G1K 7J6

Toutes les annonces publiées
dans ces pages sous la Rubrique
Carrières et Professions sont
insérées à la page 55.
Les emplois annoncés s'adres-
sent donc aux hommes et aux
femmes.

SECRETAIRE Pour étude légale

— Travail à Ste-Foy;
— Minimum de deux (2) ans
d'expérience;
— Bon français parlé et écrit;
— Belle personnalité;
— Salaire selon compétence.

Ecrire à:
Dépt 9004 - Le Soleil

SECRETAIRE LEGALE

Avec expérience et débrouil-
lardise, deux (2) ans d'ex-
périence minimale.

**SECRETAIRE
POUR DEPARTEMENT
DE COLLECTION**
Expérience requise.
BOILY, REMILLARD & ASS.
580 est, Grande-Allée
Québec, G1R 2K2
Tél.: 647-4680
demander Doris B. Grenier

SECRETAIRE LEGALE

Pour un bureau d'avocats situé
dans la ville de Québec. Ex-
périence légale nécessaire. Devra
posséder un excellent français et
une bonne vitesse à la dactylo, de
préférence bilingue (non essen-
tiel). Salaire très intéressant.
Toute personne intéressée devra
faire parvenir son curriculum vitae
avec la mention "personnel et
confidentiel" à:

Francine Turgeon
771 est, St-Joseph, C.P. 1845
Québec, Qué. G1K 3C7

DOMINION TEXTILE LTEE

Filature Montmorency
Recherche employé(es) d'expérience dans atelier de cordage.
— CARDEUR
— REPARATEUR-AIGUISEUR
Salaire et conditions de travail selon convention.
S'adresser au Bureau du personnel.
661-7756 local 25

SECRETAIRE LEGALE DEMANDEE

Sténodactylo bilingue avec expérience.
Pour entrevue, communiquer avec:
MADELEINE PARE,
au: **692-3751**

DESSINATEUR(TRICE)

Homme ou femme avec expérience de la construction
et ayant suivi un cours sur le design pour une compa-
gnie en pleine expansion dans la Beauce.
Faire parvenir votre curriculum vitae à:
Dépt 9001 - Le Soleil

LES CONSTRUCTIONS RENALD BLAIS INC.

sont à la recherche de:
SOUS-TRAITANTS
de tous métiers pour soumissionner sur un projet de neuf (9)
bâtiments de 27 logements. S'adresser à:
CONSTRUCTION RENALD BLAIS
784, Commerciale
St-Jean-Chrysostome, G0S 2T0
Tél.: 839-6707, 839-0221 ou 839-4635

PARADIS MUFFLER

est à la recherche d'un:
DEUXIEME ALIGNEUR DE ROUES
Avec expérience pour travailler sur machine électronique "Hutter".
Excellentes conditions de travail, bénéfices sociaux. Pour rendez-vous,
communiquer avec Nicole Bertrand à:
681-8181

PREPOSE AU BAR

— Très bonnes conditions de travail.
— ENDROIT, Aéroport de Sept-Îles.
— Expérience minimale de 5 ans.
Pour rendez-vous, communiquer avec:
M. Ronald Desjardins à Québec
Tél.: 872-9808
entre 10h.00 et 12h.00 ou 15h.00 et 18h.00.

DEUX (2) OMNIPRATICIENS

— Temps plein ou partiel. — Travail en équipe.
CLINIQUE MEDICALE ORLEANS
2198 av. Royale
St-Laurent, Ile d'Orléans
G0A 3Z0
Tél.: 828-2150 ou 828-2241

DEMANDES AGENTS DE LOCATION

Pour un des plus prestigieux édifices à appartements.
Travail intéressant avec possibilité d'un très bon revenu.
Préférence accordée aux candidats distingués, possédant
une forte personnalité et de l'entregent avec le public.
Pour rendez-vous, communiquez avec:
M. ROLLAND VERVILLE, 681-4601 (local 7)

TECHNICIENS(NES) EN GENIE CIVIL

QUALIFICATIONS:
Techniciens intermédiaires et juniors avec expérience.
TRAVAUX:
Contrôle qualitatif de travaux routiers et bâtiments.
REGION:
Québec et environs.
Postes disponibles immédiatement.
LABORATOIRE DE CONSTRUCTION INC.
2848, Chemin Ste-Foy — Ste-Foy, Qué. G1V 1V8
Tél.: 658-0112

La GARANTIE CIE D'ASSURANCE

recherche un
AGENT DE RECLAMATION

pour enquêtes au téléphone.
Expérience nécessaire.
Communiquer avec M. Jacques Lahaie à:
522-1256

OPERATEUR(TRICE) DE MACHINE COMPTABLE

La personne désirée doit posséder quelques années d'ex-
périence dans l'opération d'une machine comptable Bur-
rough's L-5000.
Salaire selon qualification.
Communiquer avec **M. Paul Bilodeau** à:
651-4331 entre 9 heures et 5 heures
Distributeur Champlain Inc.
2527, Dalton, Parc Colbert
Ste-Foy, Qué.

CHIMISTE CAOUTCHOUC

Nous sommes à la recherche d'une personne qui possède quel-
ques années d'expérience dans la formulation de recettes de
caoutchouc.
Vous êtes ambitieux, vous acceptez de travailler dans la région
des Cantons de l'Est, vous désirez une position stable offrant un
excellent salaire et de bonnes conditions de travail. Les candi-
dats intéressés devront adresser leur curriculum vitae avant le
25 août 1978 au:

**Service du Personnel
Bombardier Limitée
Division Rockland
Kingsbury, Qué.
JOB 1X0**

REPRESENTANT(E)

L'une des plus importantes compagnies est à la re-
cherche de personnes dynamiques dans la vente de
produits chimiques et de machinerie servant à l'entre-
tien ménager de commerces et d'institutions.
— De préférence possédant une automobile
— Expérience de la vente serait un atout
— Salaire au-dessus de la moyenne
— Bénéfices marginaux des plus avantageux
Ecrire au Dépt 9003, Le Soleil, Québec G1K 7J6



Le Soleil, Reynald Lavie

M. Marcel LÉGER

Autoroute sur les battures: travaux arrêtés

Le ministre de l'Environnement, M. Marcel Léger, a décrété un moratoire sur le reste des travaux de l'autoroute Dufferin-Montmorency; le ministre des Transports du Québec suspendra donc tout appel d'offre et reverra les plans et devis du dernier tronçon de l'autoroute dans la région de la sortie de la rivièrte Beauport. Il faut d'ailleurs souligner que déjà depuis quelques mois, et sur demande des services de protection de l'environnement, le ministère des Transports travaille à l'élaboration des plans correcteurs sur les parties de l'autoroute déjà faites.

M. Léger, en consultation avec le ministre Lucien Lesard, a également pris la décision suivante: la firme Beaudet et Marquis s'étant conformée aux exigences requises en vue de l'obtention d'un certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière, ce qui permettra entre autres d'enlever une partie des résidus toxiques de l'estuaire de la rivière Saint-Charles.

Enfin, le ministre Léger entend répondre favorablement aux demandes qui lui ont été faites par certains groupes dont l'Association des biologistes et convoque des audiences publiques sur le sujet pour les 10, 11 et 12 octobre. M. Léger désire entendre la population sur des désirs d'aménagement le long des battures.

Il compte aussi examiner de près les possibilités de reconstitution des berges et d'aménagement des sites naturels et communautaires aux abords de l'autoroute, tels des pistes cyclables, des espaces de verdure, etc.

NOUVEAU NOUVEAU NOUVEAU



c'est bien c'est Renfrew

Nouveau! Aspect, style et mélange de textures.
Exclusives à notre collection de coordonnés: jupe de
tartan, ceinturée, laine tons beige-brun, \$115; veste
velours côtelé réversible, \$95; blouse froncée polyester
huitre, \$60. 8-16. Rayon du sport, rez-de-chaussée.
Sur place seulement!

HOLT RENFREW

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE • PLACE STE FOY

2 HRS STATION. GRATUIT. PARC-AUTOS. PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

H.R. ouvert vendredis jusqu'à 21h.

carrières et professions

POUR FAIRE PARAITRE
VOS ANNONCES
DANS CETTE PAGE

COMPOSEZ **647-3266**
OU ECRIVEZ A CARRIERES ET PROFESSIONS
LE SOLEIL LTEE, C.P. 1547, QUEBEC, QUE. G1K 7J6

Toutes les annonces publiées dans ces pages sous la Rubrique Carrières et Professions sont assujetties à la loi numéro 50. Les emplois annoncés s'adressent donc aux hommes et aux femmes.

QUALIFICATEUR EN ELECTRICITE
Pouvant détenir licence en électricité pour compagnie déjà établie.
Avantages: Salaire garanti
Participation aux profits
Congés payés
Toute demande sera tenue confidentielle.
Ecrire à: **Dépt 8989**
Le Soleil, Qué.

SECRETAIRE
demandé(e)
— Possédant deux (2) ans d'expérience et plus;
— sténodactylo et tenue de livres;
— bilingue de préférence.
EMPLOI: bureau d'évaluation.
Faire parvenir votre curriculum vitae avec aspiration salariale à:
CORPORATION D'IMMEUBLES RENAUD
969, Route de l'Église
Ste-Foy, Qué. G1V 3V4

REPRESENTANT(E) DES VENTES
Recherchons représentant(e) des ventes possédant expérience pour desservir nos clients et développer notre marché dans les régions de Rimouski, Gaspé et le nord du Nouveau-Brunswick. La personne choisie devra résider dans cette région. Offrons salaire, boni, compte de dépenses et allocation d'automobile. Avantages sociaux payés.
Faire parvenir curriculum vitae à:
M. George O'Beirn
9456, Côte de Liesse, Lachine, P.Q.
H8T 1A1
HARTZ MOUNTAIN PET SUPPLIES LTD.

sintra
INC.
Sintra Inc. est à la recherche d'un **gérant de projet et évaluateur de construction** pour préparer les soumissions, estimer les coûts, gérer les projets et accorder les contrats de sous-traitance.
Le candidat doit posséder de l'expérience dans les travaux d'aqueduc, égout, terrassement, machinerie lourde. Considérations particulières données à un diplômé en génie civil.
S'adresser à **M. Denis April à 839-4175.**

Baptiste TOUCHATOU
est à la recherche d'un:
MECANICIEN
Possédant expérience et diplôme (mécanique générale). S'adresser ou téléphoner à:
PAUL-EMILE GIROUX
(418) 839-0621

MACHINISTES — OUTILLEURS
Vous avez 5 ans d'expérience en atelier d'usinage?
POSTE OFFERT:
REPRESENTANT(E) TECHNIQUE
— Territoire: Québec et environs.
— Expérience de la vente non essentielle.
— Bilingue de préférence ou connaissance pratique de l'anglais.
Traitement:
— Salaire de base plus commissions.
— Plan de pension et d'assurance.
— Voiture fournie, toutes dépenses payées.
Ecrire en toute confiance à:
Germain McManven, Directeur régional
BUTTERFIELD
Div. Litton Business Systems du Canada
9125, rue Waverly, Montréal, Qué. H3L 2Y7.
Les entrevues auront lieu à Québec sur rendez-vous.

CENTRE HOSPITALIER DE CHARLEVOIX
Un établissement comprenant:
571 lits répartis comme suit:
— 279 en Centre Hospitalier;
— 292 en Centre d'Accueil de réadaptation.
Recherche un
DIRECTEUR DU PERSONNEL
Fonction:
Sous l'autorité du Directeur général, le Directeur du personnel est responsable, conseiller et coordonneur pour toute l'administration du personnel et les relations de travail concernant: 5 syndicats, 700 employés, dont 63 cadres.
Exigences:
— Formation pertinente de niveau universitaire avec expérience d'au moins 5 ans dans la gestion du personnel;
— Connaissance de l'anglais appréciée.
Salaire:
Selon les normes gouvernementales.
Lieu de travail:
Baie-St-Paul, à quelque 60 milles de Québec.
Faire parvenir les curriculum vitae avant le 1er septembre 1978, à:
Concours Directeur du personnel
Centre Hospitalier de Charlevoix
C.P. 6000
Baie-St-Paul, G0A 1B0
Tél.: (418) 435-2006

LE PETIT SEMINAIRE DE QUEBEC
Section secondaire
Requiert, pour l'année scolaire 1978-79, les services d'un:
PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES
(secondaire II, code 281-230)
Cinq (5) périodes par cycle de 6 jours.
EXIGENCES:
— Spécialisation dans la discipline enseignée ou dans une discipline connexe.
— Qualification légale d'enseignement.
Toute candidature à ce poste doit parvenir, accompagnée d'un curriculum vitae, avant le 19 août 1978 au:
Directeur des études
Section secondaire
PETIT SEMINAIRE DE QUEBEC
C.P. 460, Québec, G1R 4R7

UNIVERSITE DE MONCTON
Le Centre universitaire de Moncton sollicite des candidatures de **PROFESSEURS en DROIT**
Les candidats doivent maîtriser la langue française, tant orale qu'écrite. Toute candidature doit comporter un curriculum vitae détaillé avec le nom de trois répondants et être transmise au Doyen de l'École de Droit, à l'adresse indiquée ci-après.
Fonctions: Enseignement:
— le droit fiscal
— le droit administratif
— le droit pénal
— protection du consommateur
— droit de l'environnement
Qualifications: LL.L. ou LL.B. et Maîtrise ou l'équivalent.
Veuillez écrire à: **Me Pierre Patenaude, Doyen**
École de Droit
Université de Moncton
Moncton, N.-B.
E1A 3E9

FIDUCIE PRÊT ET REVENU
Nous sommes à la recherche d'un:
GESTIONNAIRE
— Spécialisé dans l'analyse de portefeuilles;
— Possédant des aptitudes pour le développement et le maintien de bonnes relations avec la clientèle;
— Intéressé à l'évolution des marchés financiers afin de conseiller et de faire des recommandations de placements.
Le candidat devra avoir une expérience d'au moins trois ans, pertinente au poste offert et être intéressé à assumer des responsabilités croissantes.
Traitement selon qualifications avec bénéfices marginaux avantageux.
Toute demande sera traitée confidentiellement.
Faire parvenir votre curriculum vitae à:
M. Pierre Blouin, vice-président et directeur de la succursale de Québec
850, Place d'Youville, Québec, (Qué.) G1R 3P6

SURVEILLANT DE CHANTIER
Le candidat devra posséder les qualifications suivantes:
— avoir été contremaître ou entrepreneur sur des chantiers de construction;
— bonne connaissance des relations humaines;
— pouvoir voyager d'un chantier à un autre à la grandeur du Québec et à l'étranger;
— voir à la bonne marche des projets;
— voir à la bonne entente entre le client et notre Société;
— voir à ce que la qualité et la pose des matériaux soit de premier ordre;
— le candidat aura à faire le lien entre les contremaîtres de chantiers et l'entrepreneur.
Toute personne ne pouvant pas relever ce défi, prière de s'abstenir.
Salaire selon qualifications, véhicule fourni.
Téléphoner à:
Michel Bordenave ou Yves Bertrand
LES BATISSSES D'ACIER HERCULE
Ste-Marie de Beauve
Tél.: (418) 694-0314 ou 387-2903.

PERSONNEL REQUIS
Nous offrons plusieurs emplois à des conditions avantageuses... ça, c'est toute la différence!
SERVEURS(EUSES)
avec expérience
PLACIERS et HOTESSES
bilingues, expérimentés, de bonne apparence.
CUISINIERS et AIDES-CUISINIERS
avec expérience.
HOMMES DE MAINTENANCE
(travail de nuit)
Salaires selon compétence. Emplois à plein temps.
Se présenter lundi et mardi les 14 et 15 août à 14h à **M. CLERMONT FORTIER**, gérant. Pas de téléphone.
J'AIME
La Différence
Restaurant
860, rue St-Jean, Québec

URGENT
VENDEURS(EUSES)
D'AUTOMOBILES USAGÉES
demandés(es)
— Expérience essentielle;
— Personne sérieuse seulement;
— Salaire de base intéressant plus commission;
— Bénéfices sociaux.
Se présenter à Monsieur Davidson
SELECT AUTO INC.
1776 ouest, boul. Hamel, Ste-Foy. Tél.: 872-8686

HOPITAL GENERAL DE BAIE COMEAU INC.
Baie Comeau, Qué.
Requiert:
PHYSIOTHERAPEUTE
NATURE DE LA FONCTION:
Coordonner et contrôler les activités relatives aux exercices, aux moyens physiques et à la thérapie manuelle dans le but d'assurer à des bénéficiaires le traitement de réadaptation prescrit.
QUALIFICATIONS:
Diplôme d'études universitaires de trois ans en science de la santé (physiothérapie) ou l'équivalent. Etre admissible au titre de physiothérapeute de la Corporation Professionnelle des Physiothérapeutes du Québec.
SALAIRE:
Selon les normes établies par le ministère des Affaires sociales.
Envoyer curriculum vitae à:
Hôpital Général de Baie Comeau
La Direction Générale
70, Mançe,
Baie Comeau - G4Z 1M9
avant le 30 août 1978

Représentant(e) demandé(e)
Un des principaux fabricants de valises et mallettes d'affaires au Canada recherche un(e) représentant(e) pour la province de Québec. Le (la) candidat(e) choisi(e) doit être parfaitement bilingue et avoir acquis, de préférence, une certaine expérience dans le domaine des relations commerciales avec les détaillants, les magasins à succursales et les magasins à rayons.
Cet emploi, à caractère permanent, vous offre l'occasion de vous bâtir une excellente carrière dans la vente d'un produit de haute qualité, bien reçu des marchands détaillants. La rémunération est basée sur un salaire, un compte de dépenses, une allocation de voiture et des programmes d'encouragement. Nous ne considérerons aucune demande provenant d'agents commerciaux.
Veuillez envoyer votre curriculum vitae en donnant toutes les informations concernant votre formation, vos expériences antérieures de travail et vos qualifications professionnelles à: **ROSS WOOD, GERANT DES VENTES POUR L'EST, SAMSONITE OF CANADA LTD., c/o 3500 RUBENS COURT, BURLINGTON, ONTARIO, L7N 3K4.**

Sales Representative Required
One of Canada's leading manufacturers of luggage and business cases requires a Sales Representative for the Province of Quebec. Candidates must be completely bilingual and preferably with some merchandising experience with independent retailers, chain and department stores.
This is a full time position that offers an excellent opportunity to build a sales career with a high quality, well accepted product line. Remuneration is based on salary, expenses, car allowance and incentive plan. No sales agents please.
Please forward resume stating education, work experience, and personal qualifications to **Ross Wood, Eastern Sales Manager, Samsonite of Canada Ltd., c/o 3500 Rubens Court, Burlington, Ontario L7N 3K4.**

TECHNICIEN ELECTROTECHNIQUE
Expérience en systèmes d'horloges électroniques, horodateurs et systèmes de communication, pour importante maison d'enseignement. Ecrire au **Dépt 9000, Le Soleil, Québec G1K 7J6, P.Q.**

• **AIDE-CUISINIER**
• **GRILLEUR DE JOUR**
• **GRILLEUR DE SOIR**
Avec expérience.
Se présenter au chef **Léo Martineau** au **RESTAURANT LE DEAUVILLE** 3000, boul. Laurier, Ste-Foy.

ELECTROLUX CANADA LTEE
est à la recherche de:
DEUX (2) REPRESENTANTS(ES)
Dans Québec et la région. Salaire garanti de \$250 à \$400 par semaine.
Si intéressé(e), téléphoner entre 8h.30 et 16h.30 à:
529-6174

SECRETAIRE DE DIRECTION
— Sténodactylo;
— parfaitement bilingue;
— expérience requise;
— travail varié;
— situation d'avenir.
Tél.: 681-3022.

JARDINIER-PAYSAGISTE
Nous sommes à la recherche d'un jardinier-paysagiste ayant de 3 à 5 années d'expérience dans la plantation d'arbres et d'arbustes.
Cette personne devra être capable d'exécuter la plantation de gros arbres, d'arbustes et de massifs de plantes sur des projets commerciaux et publics de grande envergure. De plus, elle devra superviser une équipe d'hommes travaillant à ces différents projets et devra détenir beaucoup d'initiative personnelle et aimer prendre des responsabilités.
Salaire selon qualifications et compétence.
Faire parvenir votre curriculum vitae à:
PAYSAGISTE LACROIX INC.
1751 ouest, boul. Hamel
Ste-Foy, Qué. G2G 1B7
att: M. Adrien Lacroix

COMMISSION SCOLAIRE LA NEIGETTE
POSTES OUVERTS
Les postes s'adressent:
A tous les employés de la Commission scolaire La Neigette et à toute autre personne qui croit répondre aux exigences.
Titre des postes:
Directeur des Services de l'Équipement et Secrétaire général.
Lieu de travail:
Centre Administratif de la Commission scolaire La Neigette, 111 ouest, St-Jean-Baptiste, Rimouski.
Description des postes:
Directeur des Services de l'Équipement
L'emploi de Directeur des Services de l'Équipement comporte la responsabilité de la gestion (planification, organisation, direction, contrôle, évaluation) de l'ensemble des programmes et des ressources ayant trait à la gestion de l'équipement et comprend habituellement l'entretien préventif, physique et ménager, la protection des biens, meubles et immeubles, l'approvisionnement, la mise en place de l'équipement, les services auxiliaires (transport, alimentation), les équipements communautaires.
Qualifications requises:
Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment en
— génie
— architecture
— administration
— ou dans une autre discipline acceptée par l'employeur.
— huit (8) années d'expérience pertinente.

Secrétaire général
L'emploi de Secrétaire général comporte la responsabilité de l'enregistrement, de la publication, de la conservation, de la certification de l'authenticité des actes officiels de la commission; conformément aux dispositions des lois régissant les organismes d'enseignement et à la réglementation interne de la commission.
Cet emploi comporte la responsabilité de rassembler les informations demandées par le Directeur général, de les analyser, d'en faire une synthèse et de proposer des solutions motivées.
L'emploi de Secrétaire général comporte aussi la responsabilité des relations internes et externes que lui confie le Directeur général ainsi que l'exercice de toutes les fonctions de la gestion requises pour assumer les droits, pouvoirs et obligations de l'organisme qui ont été délégués à cet emploi.
Qualifications requises:
Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment en
— droit
— administration
— ou dans une autre discipline acceptée par l'employeur.
— huit (8) années d'expérience pertinente.
Conditions de travail:
Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation.
Date de fermeture des postes:
Le 25 août 1978 à 16:00 heures.
Toute demande sera traitée confidentiellement et devra être adressée à:
GILLES BUJOLD, Directeur général,
Commission scolaire La Neigette,
111 ouest, rue St-Jean-Baptiste,
Rimouski, Qué.

LE SOLEIL
2 AGENTS DE TIRAGE
Le Soleil offre à des gens dynamiques et compétents la possibilité de joindre son équipe d'agents de tirage pour répondre aux besoins sans cesse croissants de sa vaste clientèle.
FONCTIONS
Sous la direction immédiate du Superviseur du Tirage local, l'Agent — effectue des tâches relatives à la sollicitation de nouveaux clients, abonnés ou dépôts, au recrutement et à l'entraînement des porteurs, à la surveillance du travail de distribution, à la perception des sommes dues par les porteurs et les dépôts et au règlement des plaintes enregistrées dans un territoire donné.
— ajuste continuellement les quantités livrées, de façon à réaliser quotidiennement un équilibre entre l'offre et la demande.
QUALIFICATIONS
Secondaire V; 3 ans d'expérience dans des fonctions impliquant un contact soutenu avec le public; bon sens de l'organisation; esprit d'initiative; disponibilité personnelle, bonne capacité d'adaptation face aux imprévus et à une clientèle diversifiée, ascendance envers les jeunes porteurs; autres caractéristiques personnelles reliées à l'emploi.
CONDITIONS DE TRAVAIL
Bon climat de travail, supervision compétente, emploi syndiqué; semaine de 32 heures sur 5 jours; salaire variant de \$218 à \$306 par semaine. Allocation d'automobile de \$185 par mois plus allocation de mileage. Régimes d'avantages sociaux intéressants.
Adresser son curriculum vitae détaillé et complet avant le 19 août 1978, à:
LE SOLEIL
Boris Grondin, Psychologue Industriel, Directeur du Personnel
Québec, G1K 7J6

Le curé Saint-Jean en a long à dire sur l'autobus

par Fortunat MARCOUX
envoyé spécial du Soleil

ASBESTOS — S'attendant à y être cité comme témoin, l'un des sept rescapés de l'hécatombe de Eastman, le curé Gaston Saint-Jean, de la paroisse Saint-Isaac-Joques, d'Asbestos, a révélé qu'il ferait certaines déclarations lors de l'enquête publique entourant le plus grave accident routier survenu en Amérique du nord.

Remis de ses émotions, il a déclaré, hier, au cours d'un premier entretien avec les journalistes depuis la catastrophe, qu'il aura des choses à dire sur l'état de la mécanique de l'autobus qui, après avoir manqué de freins dans une côte raide, plongea dans le lac d'Ar-

gent entraînant dans la mort 40 des 47 occupants. Parmi les victimes, on comptait 26 handicapés physiques et mentaux. Les autres étaient des aides bénévoles.

L'abbé Saint-Jean a refusé d'en dire davantage à ce sujet. Cependant, à en juger par le ton élevé de sa voix, il faut s'attendre à ce que les commentaires qu'il réserve, ne soient guère favorables à l'endroit de la compagnie de transport. Le curé était visiblement choqué.

Un chauffeur exemplaire

Par contre, l'abbé Saint-Jean n'a eu que des éloges à l'endroit du chauffeur-rescapé de l'autobus, M. Denis Martel, beau-frère du propriétaire de la compagnie Gilles Bolduc Transport,

de Kingsley Falls. Il a loué son sang-froid, son courage, sa conduite exemplaire. "Il a eu un comportement responsable", a-t-il tenu à préciser.

Son récit de la tragédie

Le curé a failli y laisser sa peau. Il a expliqué qu'il était assis dans le dernier tiers de l'autobus lorsqu'il entendit le chauffeur crier: "Attention, on va faire un saut". Le véhicule plongea dans le lac et glissa sur les eaux comme un bateau, en s'éloignant de la rive.

Le chauffeur croyait que l'autobus s'était immobilisé sur ses roues dans le fond du lac, alors que, en réalité, il flottait.

Le curé tenta de calmer les passa-

gers en leur expliquant que le véhicule était immobilisé, que le danger n'existait plus, et que des remorqueurs viendraient bientôt retirer le mastodonte de sa fâcheuse position. Cette intervention eut des effets bénéfiques. Le calme revint partiellement.

Cependant, la panique reprit des plus belles lorsque, quinze minutes plus tard, l'eau commença à s'infiltrer rapidement dans l'autobus. C'est alors que le chauffeur dit au curé qu'il n'était plus sûr si le véhicule était bien immobilisé.

Pendant que les cris de désespoir et de terreur fusaient de partout, l'abbé Saint-Jean emprunta la béquille de M. Léo Lachapelle (ce dernier devait périr ainsi que son épouse) pour évaluer la profondeur des eaux. Il perdit la béquille, réalisant sur le coup que le véhicule flottait. Au même moment, l'arrière de l'autobus cala dans l'eau étouffant progressivement les appels de détresse des occupants.

C'est alors que le chauffeur cria: "Sauve qui peut"! Assez bon nageur, le curé plongea. Rendu à une quinzaine de pieds de l'autobus, il aperçut soudainement son vicarier-stagiaire Raymond Cloutier figé dans la porte ouverte du véhicule. Ce dernier ne savait pas nager. Le curé vint à sa rescousse. A peine venait-il de le tirer de sa fâcheuse position, l'autobus disparut dans les eaux.

Les deux naufragés nagèrent sur une distance de 30 à 40 pieds. Ils étaient encore loin de la rive lorsque le curé, âgé de 51 ans, manifesta des

signes de fatigue. "On ne pouvait plus avancer. Pendant que l'un calait, l'autre le ramenait à la surface. Le manège s'est répété à six ou huit reprises. C'est alors que mon jeune vicarier réalisa qu'on n'avait plus de chance de s'en tirer. Au lieu de s'agripper à moi, dans un élan de générosité, il me caressa un bras et me lâcha comme s'il voulait me dire: "Moi, je suis perdu tandis que vous avez une chance de vous en sortir", de relater le curé avec un tremolo dans la voix. Le jeune homme coula.

L'abbé Saint-Jean parvint à retrouver son calme, et se laissa flotter sur le dos tout en appelant du secours. Il allait couler lorsque deux adolescents en chaloupe, Sylvain Marineau et

Mario Scattolin, l'agrippèrent et le montèrent à bord. A ce moment-là, il croyait être le seul survivant de l'affreuse tragédie. Le curé a promis d'écrire un mot de remerciement à ses sauveteurs dès qu'il sera remis entièrement de ses émotions.

Le pasteur de Saint-Isaac-Joques a nié que son jeune vicarier-stagiaire devait être élevé à la prêtrise en fin de semaine. Selon lui, il aurait reçu le sacerdoce l'an prochain.

Le curé a loué le travail des journalistes, les félicitant d'avoir donné une information juste, dépourvue de sensationnalisme, respectueuse des faits et des sentiments des personnes affligées.

Plusieurs familles sont décimées par la tragédie

par Fortunat MARCOUX
envoyé spécial du Soleil

ASBESTOS — Des familles ont été éprouvées beaucoup plus que d'autres dans la tragédie d'Eastman. Parmi les 40 victimes, on retrouve quatre couples dont trois étaient handicapés mentalement, ainsi que cinq mères et leurs fils ou filles handicapés physiquement ou mentalement.

En outre, une famille a été anéantie. Il s'agit de M. et Mme Joseph Leroux qui étaient membres de l'Ambulance Saint-Jean, et de leur fille Carole.

L'un des sept survivants, M. Maurice Paquet, des Trois-Lacs, a perdu son épouse et un fils. M. Paquet a survécu en sortant par une fenêtre de l'autobus au moment où celui-ci était ballotté par les flots. Il a grimpé sur le toit du véhicule. A ce moment-là, l'eau avait atteint le niveau des sièges. Couché sur le toit, M. Paquet a aidé une occupante, Mme Georgette Levasseur, à l'y rejoindre. Il voulait aider son épouse à en faire autant mais ce fut peine perdue. La fenêtre avait été envahie par l'eau. M. Paquet et Mme Levasseur furent secourus par des jeunes gens. La fille de Mme Levasseur a péri.

Mme Paquet ouvrait activement au sein de la Fraternité des malades et handicapés d'Asbestos. En plus d'occuper le poste de secrétaire au sein de l'exécutif, elle était une monitrice fort appréciée, enseignant la peinture, la couture, le tricot, le tissage de fleurs, etc.

M. Paquet transportait souvent des handicapés dans son automobile. Le jour fatidique, la famille Paquet avait amené avec elle une voisine, Mme Emma Mercier. Cette dernière est parmi les victimes.

Mésadapté mental, Pierre Paquet avait eu ses 18 ans le 7 juillet. Il participait régulièrement aux activités de la fraternité, se rendant au local les mardi et jeudi de chaque semaine.

A sa retraite, M. Elie Maurice a, lui aussi, subi une lourde épreuve. Il a perdu ses deux filles mariées, Monique Grégoire et Jacqueline Beaudet, qui laissent des enfants.

Que réserve l'avenir?

La fraternité a perdu 28 membres dans cette tragédie routière, dont l'âme dirigeante, Soeur Madeleine Portemai, le président Paul Mailhot, 28 ans, la secrétaire, Mme Paquet, ainsi que d'autres membres du bureau de direction. Que lui réserve l'avenir? A ce sujet, le vice-président Michel Messier qui n'était pas du voyage, a confiance que l'organisme survivra mais il admet que la tâche sera ardue il y a 150 handicapés à Asbestos. Bon nombre sont dans l'incapacité de participer à une activité quelconque. Les 28 membres les plus actifs sont morts.

Le président Mailhot qui est parmi les victimes, était atteint de l'ataxie de Friedreich, et n'en avait que pour deux ans à vivre. Le président de l'Association provinciale de l'ataxie de Friedreich, Claude Saint-Jean, est venu prier devant la dépouille.

Mécontents
Des handicapés de la région de Montréal, devaient se rendre en grand nombre à Asbestos aujourd'hui pour assister aux funérailles des victimes. Ils ont été déçus

d'apprendre qu'ils ne pourront être admis dans l'enceinte du centre des loisirs où se dérouleront les obsèques collectives, en raison de l'exiguïté des lieux.

Hier, 5,000 autres personnes ont défilé devant les dépouilles mortelles regroupées en la chapelle ardente du centre des loisirs. Le ciel

était gris et le temps maussade. Le vaste funérarium aura accueilli 15,000 personnes en deux jours. Aujourd'hui, les portes ne rouvriront que pour les obsèques.

DEPOSITAIRES SICO	
GARON LTEE 2901, Chemin Ste-Foy Ste-Foy, Qué. Tél.: 653-7258	
QUINCAILLERIE J.-A. LABERGE 1201, 1re Avenue Québec, Qué. Tél.: 529-9683	
QUINCAILLERIE BOIVIN 1178, 4e Avenue Québec, Qué. Tél.: 522-3766	
BROUSSEAU & FRERES 631, 3e Avenue Québec, Qué. 522-1541 - 522-1953	
QUINCAILLERIE ST-LOUIS-DE-FRANCE 2900, Chemin St-Louis Ste-Foy, Qué. Tél.: 656-9503	
COLORIS (QUEBEC) INC. Place Ste-Foy Ste-Foy, Qué. Tél.: 653-9475	
QUINCAILLERIE CORRIVEAU SILLERY 1744, Chemin St-Louis Sillery, Qué. Tél.: 683-1901	
QUINCAILLERIE STE-MONIQUE 1250, boul. Masson Les Saules, Qué. Tél.: 871-3823	
NAP. MONTREUIL 1510, Notre-Dame Ancienne-Lorette Tél.: 872-2365	

LA PEINTURE SANS PROBLÈME

"Il existe une peinture facile à appliquer et qui couvre en une seule couche la plupart des surfaces convenablement apprêtées. Cette peinture permet donc au consommateur d'épargner du temps et de l'argent. C'est la peinture "une couche" de Sico... la peinture sans problème". C'est ce qu'a déclaré hier à notre reporter Monsieur Gilles Beauchamp, vice-président exécutif au marketing chez Sico Inc. Cette peinture "une couche" est le résultat de plusieurs années de recherche. C'est grâce à une très haute qualité de ses produits que Sico s'est taillé une place de premier plan dans le monde de la peinture. Chaque fois qu'on pense à de nouveaux produits, on pense à la qualité.

A la veille d'un conseil d'administration de Sico Inc., en fonction de la qualité et du prix raisonnables de ses produits.

Les peintures "une couche" de Sico couvrent en une seule application la plupart des surfaces convenablement apprêtées lorsqu'elles sont appliquées selon les directives. Elles vous font épargner du temps, de l'argent et de nombreux efforts.

- Découvrez toute la gamme des peintures "une couche" de Sico pour l'intérieur et l'extérieur. Sico vous offre ces peintures dans les finis suivants:
- VEL-OPAC: fini semi-lustre à l'alkyde pour l'intérieur.
 - PERL-OPAC: fini lustre perle à l'alkyde pour l'intérieur.
 - SATIN-OPAC: fini mat-satiné au latex pour l'intérieur.
 - VELOURS-OPAC: fini velours à l'alkyde pour l'intérieur.
 - LUX-OPAC: email porcelaine ultra-brillant pour l'intérieur.
 - SICOPAC: peinture lustrée à l'alkyde pour l'extérieur.
 - TEX-OPAC: peinture au latex acrylique pour l'extérieur.

*Disponibles en super blanc et dans la gamme attrayante des 150 couleurs du système Décorama de Sico. Procurez-vous ces peintures chez le marchand expert Sico de votre voisinage.

SICO SICONNAÏT

SHERBROOKE (PC) — "A deux reprises, lors du voyage qui devait nous conduire d'Asbestos à Eastman, nous avons dû arrêter en bordure de la route à cause de défauts techniques mineurs." La première fois, c'était entre Saint-Georges et Windsor, l'accélérateur était coincé. Ensuite à Windsor, encore le même problème. Alors je suis descendu de l'autobus avec un autre passager et le chauffeur, Denis Martel.

Probablement à cause d'une accumulation de poussière ou de sable, les

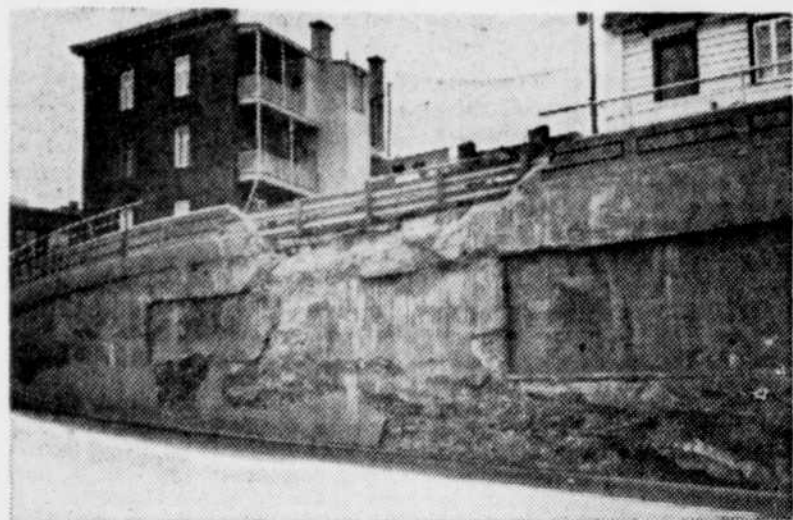
pièces articulées de l'accélérateur ne fonctionnaient pas librement. M. Martel s'est alors servi d'une pinte d'huile, qui se trouvait dans la soute à bagages, pour lubrifier les articulations.

C'est ce que révélait hier, M. Alain Pouliot d'Asbestos, un des sept rescapés de la tragédie du lac d'Argent, dans une conversation téléphonique. M. Pouliot n'a, cependant, à aucun moment établie de relation de cause à effet entre ces incidents techniques et la tragédie du lac d'Argent.

UNE SEULE COUCHE SUFFIT!



QUINCAILLERIE M. GAUVIN 1764, Notre-Dame Ancienne-Lorette Tél.: 872-1473	QUINCAILLERIE MARTEL LTEE 720, 9e Avenue Charly, Qué. Tél.: 832-8093	LA CIE PAQUET Place Laurier Tél.: 651-7070	LA CIE PAQUET 545 est, St-Joseph Tél.: 524-5121	QUINCAILLERIE GIRARD 4850 ouest, 3e Av. Charlesbourg, Qué. Tél.: 626-8791	QUINCAILLERIE LABERGE INC. 564, av. Royale Beaufort, Qué. Tél.: 661-3714	JUHEAU & FRERES INC. 550, 3e Avenue Québec, Qué. Tél.: 524-2502
QUINCAILLERIE P.H. LEGARE 1610, boul. Talbot Stoneham, Qué. Tél.: 848-3311	QUINCAILLERIE GIFFARD 3211, av. Royale Giffard, Qué. Tél.: 667-1964	QUINCAILLERIE R.C.O. INC. Ste-Foy: 872-3445 Villeneuve: 667-5144	GASTON OUELLET 72, Côte St-Grégoire Courville, Qué. Tél.: 661-6480	MEUBLES REJEAN BROCHU 137, Commerciale St-Henri de Lévis Tél.: 882-2411	QUINCAILLERIE DESLAURIERS 8463, boul. Henri-Bourassa Charlesbourg, Qué. Tél.: 623-1577	QUINCAILLERIE COOP 4916, boul. Fossambeault Ste-Catherine, Portneuf Tél.: 875-2734
QUINCAILLERIE ODILON COTE INC. 11193, av. Royale Beaupré, Qué. Tél.: 827-3721	QUINCAILLERIE ARTHUR BOIVIN 13, rue St-Jean-Baptiste Bala-St-Paul Tél.: 433-2427	PAULIN MOISAN 746, St-Joseph St-Raymond, Portneuf Tél.: 337-2297	NAP. BOILY ENR. 4094, boul. Ste-Anne Montmorency, Qué. Tél.: 667-7851	BOUTIQUE DU BRICOLEUR 50, Rte Trans-Canada Lévis, Qué. Tél.: 833-3436	LES QUINCAILLERIES J.A. ROY INC. Lauzon: 837-4759 Lévis: 837-0479 Bienville: 837-0032	QUINCAILLERIE G. FERLAND INC. 1005, rue Industriel St-Jean-Christophe Tél.: 839-0031
QUINCAILLERIE MacDONALD 659, Notre-Dame N.-D. des Laurentides Tél.: 849-3243	QUINCAILLERIE FRIGON & FILS INC. 2378, av. Mauffils Tél.: 661-3776 843, Marie-Victorin Tél.: 831-4302	QUINCAILLERIE P.-H. VILLENEUVE 255, av. Giguère Villie Vanier, Qué. Tél.: 681-0553	QUINCAILLERIE DURAND 359, rue Racine Loretteville, Qué. Tél.: 842-3682	FLIBOTTE & FILS 666, des Oblats Québec, Qué. Tél.: 525-7953	QUINCAILLERIE HARVEY INC. 2425, boul. Père-Lelièvre Québec, Qué. Tél.: 681-6261	QUINCAILLERIE CHOQUARD 1403, Provencher Cap-Rouge, Qué. Tél.: 653-7446
GAMMACOLOR INC. Ste-Foy, Qué.: 653-2850 Montmagny: 248-3743	QUINCAILLERIE DURAND 254, boul. L'Ormière Neufchâteau, Qué. Tél.: 843-2223	QUINCAILLERIE CREMAZIE INC. 168 ouest, Crémazie Québec, Qué. Tél.: 522-2506	DECOR NOUVELLE VAGUE Place Fleur de Lys Québec, Qué. Tél.: 525-7218	QUINCAILLERIE SILLERY 1341, Maguire Sillery, Qué. Tél.: 527-2822	QUINCAILLERIE CORRIVEAU (STE-FOY) 3400, Quatre-Bourgeois Ste-Foy, Qué. Tél.: 651-6121	DECORA 1509, boul. Talbot N.-D. des Laurentides Tél.: 849-3071



Elle s'écroule

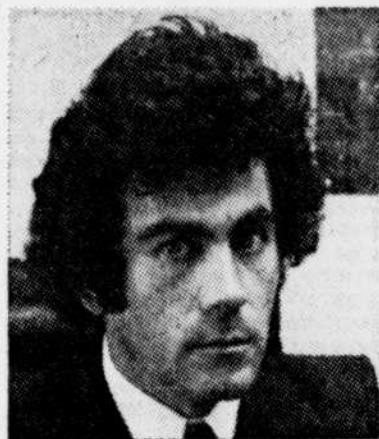
Vite monsieur le maire. Réagissez! Elle est sur le point de nous tomber sur la tête. Elle s'écroule...Je vous parle de la côte d'Abraham. Du mur de soutènement qui longe la côte d'Abraham pour "soutenir", mais le terme est fort, la rue Saint-Réal. Il y a quelques mois, une partie de ce mur devait "s'effondrer" dans la côte d'Abraham. Récemment, c'est le restaurant de l'ascenseur Gosselin qui devait fermer ses portes parce que le cap Diamant lui tombait dessus. Rose a dû mettre la clef dans la porte, et Laurier ne fait plus la navette, en ascenseur, entre le haut et le bas de la ville. Si vous ne réagissez pas rapidement, il y a quelqu'un, un beau jour, qui se fera enterrer vivant par des tonnes de rocs. Laissez tomber les grands rêves barriolés de la Chambre de commerce et d'Industrie du Québec métropolitain, et attaquez-vous, au plus tôt à cette petite chose bien ordinaire qu'est le mur de la côte d'Abraham. Si vous nous faites quelque chose de beau, je vous promets de partir une campagne pour que ce mur porte votre nom. "Le mur Pelletier".



pierre champagne

Tél.: 647-3434 de 9h à 11h

Des gens extra!



Michel Archambault.

C'est un jeune homme de 34 ans, docteur en économie appliquée, licencié spécial en administration des entreprises et bachelier en sciences commerciales, MICHEL ARCHAMBAULT, qui vient d'accéder au poste de sous-ministre adjoint responsable des questions de main-d'oeuvre et d'emploi au ministère du Travail. Au moment de sa nomination, M. Archambault était professeur agrégé à l'école des Hautes études commerciales de Montréal.

Le directeur du musée François-Pilote de La Pocatière, l'abbé PAUL-ANDRÉ LECLERC vient de publier une plaquette intitulée "Les voitures à chevaux à la campagne". Cette publication comporte un grand nombre d'illustrations et des explications très simples sur cette époque.



Et les poubelles...???

J'ai arpenté, tranquillement, cette semaine, une partie du boulevard Charest. La partie la plus passante du boulevard Charest, c'est-à-dire celle comprise entre le magasin Pollack et le Syndicat de Québec. Je n'étais pas le seul sur le trottoir. Effectivement, des centaines de citoyens déambulent, chaque seconde, devant le demi-mille de magasins à rayons. Or, je n'ai pas rencontré une seule et unique poubelle le long de toute cette rue. Pas une. Mais, même s'il y en avait une, il en faudrait davantage. Le boulevard Charest, ce n'est pas la rue des Erables. Il y a du monde qui circule. Du monde "à plein". Il ne faut pas s'étonner, en pareilles circonstances, que le trottoir contigu aux grands magasins soit aussi malpropre. Là aussi, M. le maire, il faudrait ajouter une bonne demi-douzaine de poubelles.

Rénovation dans le Vieux Québec

Pelletier attend toujours son \$million de Tardif

par Denis ANGERS

Le 22 février dernier, le ministre des Affaires municipales Guy Tardif annonçait que la ville de Québec bénéficierait d'une "subvention spéciale" de \$1 million, destinée à la rénovation d'une vingtaine d'immeubles incendiés ou abandonnés du Vieux Québec. L'octroi de cette somme était toutefois conditionné à la signature d'un protocole d'entente à intervenir entre le ministère des Affaires culturelles, la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la municipalité.

Près de six mois plus tard, ledit protocole reste encore à ratifier et le maire Jean Pelletier attend toujours ses sous!

C'est ce qu'apprenait, hier, LE SOLEIL de sources municipale et provinciale. Celles-ci n'iaient du coup une information diffusée mardi, information selon laquelle les autorités du Québec et de sa capitale auraient signé une entente régissant la disposition des fonds provinciaux.

A l'hôtel de ville, on fait état de négociations intensives à ce sujet, menées depuis le début mars par MM. Jean Rousseau et Michel Beaumont, pour la direction du Service de l'urbanisme.

"Rien n'est cependant ratifié, ajoute-t-on, notre Service du contentieux étudiant toujours un projet de protocole qui lui a été récemment soumis par la SHQ".

Projet à approuver

L'existence de ce projet d'entente est d'ailleurs confirmée par le cabinet du président de la Société d'habitation, M. Jean-Marie Couture. "Nous l'avons acheminé aux autorités compétentes de la ville mais, depuis, nous n'avons reçu aucune réponse de leur part, y souligne-t-on".

LE SOLEIL a pu apprendre les modalités qui régiraient la subvention de \$1 million, telles que les définit le projet de protocole de la SHQ. Selon celui-ci, la ville de Québec disposerait à sa guise du \$1 million, en autant qu'il soit affecté à la rénovation d'une vingtaine d'immeubles, déjà identifiés conjointement par l'administration Pelletier et le ministère québécois des Affaires culturelles.

Considérée comme le maître d'oeuvre des travaux, la municipalité déterminerait les priorités de restauration et l'ordre de ses interventions. Celles-ci devraient toutefois être complétées

dans les seize mois qui suivront la signature du protocole d'entente.

Au terme de l'exécution du mandat de la municipalité de Québec, le ministère des Affaires culturelles jouerait, parallèlement à la SHQ, le rôle de vérificateur des travaux. Ces organismes gouvernementaux auraient à vérifier la qualité des travaux exécutés et à faire rapport, a posteriori, au bailleur de fonds, le Conseil du Trésor du Québec.

Des réparations inabornables

Si ce protocole est accepté par la ville de Québec, les travaux de rénovation pourraient débuter immédiatement. Ils permettraient de résoudre le problème posé par l'existence, dans le Vieux Québec, d'une vingtaine d'immeubles incendiés ou simplement abandonnés, leurs propriétaires jugeant leur remise en état d'un coût inabordable.

Soumis aux multiples normes imposées par la SHQ, le ministère des Affaires culturelles ou le Service d'urbanisme de Québec, ces propriétaires préfèrent laisser se décrépir leurs vieux bâtiments, plutôt que d'investir des sommes considérables afin d'en rénover les structures.

PANT CITY VENDU PAR FIDUCIAIRE!



ORDRE DE VENTE DE L'INVENTAIRE DE \$2,000,000.

PAR LE NOUVEL ACHETEUR.

TOUT DOIT ÊTRE VENDU. RIEN NE DOIT RESTER!

En denim et en cordé de 1^{ère} qualité **788**

Vestes en denim et en cordé type "Jean" **988**
Quantité Limitée

Chandails pour fillettes **Rabais 50%**

Chemises sport pour fillettes **788**
Motif plaid, quadrille

En jersey éponge, modèle à capuchon et à manches longues. **788**

Costume en Coton Poly **2488**
prix rég. jusqu'à 59⁹⁵ Maintenant

"T-Shirt" pour fillettes **588**

Chemises à manches longues pour homme **788**
Motif plaid, quadrillé et ton uni.

Marque de 1^{ère} qualité en denim et cordé **1588**

Jeans RAINBOW, WRANGLER, GWG, LEE à **20%** de rabais
Modèles courants, pas disponibles en tons styles, dans tous les magasins.

Nous ne devons rien garder Tout doit être vendu!

PANT CITY

CENTRE D'ACHATS PLACE LAURIER, 2700 BOUL. LAURIER, STE-FOY, QUEBEC

Pollack
Mail St-Roch • Galeries Chagnon, Lévis

VENTE PRÉ-SAISON

Offre exceptionnelle sur tous nos manteaux de fourrure et lainage pour dames et juniors

Se poursuivant vendredi et samedi, les 11 et 12 août. Découpez ces coupons et présentez-les chez Pollack.

\$300.00 de rabais sur l'achat du manteau de fourrure de votre choix chez Pollack

1 Ces coupons sont valides Jeudi, Vendredi et Samedi, du 10 au 12 août.
2 Les employés et leur famille immédiate ne sont pas éligibles.
3 Tout coupon n'est valide que pour un achat à la fois.

\$30.00 de rabais sur l'achat du manteau en lainage de votre choix, chez Pollack

1 Ces coupons sont valides Jeudi, Vendredi et Samedi, du 10 au 12 août.
2 Les employés et leur famille immédiate ne sont pas éligibles.
3 Tout coupon n'est valide que pour un achat à la fois.

FOURRURE ET MANTEAUX-DAMES (Rayons 590-510) Mail St-Roch, 2^e étage, Lévis, étage supérieur.

Les commentaires acerbes fusent à Regina

par Gilles LESAGE
envoyé spécial du Soleil
REGINA — Le front commun des

provinces contre Ottawa a été alimenté
de façon substantielle hier.
En effet, les premiers ministres des

provinces, réunis pour leur 19ème
conférence annuelle, ont accueilli avec
stupéfaction, sinon avec amertume, les

propos du nouveau ministre fédéral de
la Justice, M. Otto Lang.

A vrai dire, le premier ministre du Québec est resté le plus froid, les collègues anglophones de M. René Lévesque y allant de commentaires vitrioliques contre la nouvelle formule d'amendements à la Constitution qu'Ottawa s'apprete à leur présenter.

Non seulement les provinces dénoncent-elles l'idée d'un référendum constitutionnel à travers le Canada, divisé en quatre ou cinq régions, mais elles sont acerbes quant au moment choisi pour faire part de ce projet.

L'hôte de la conférence, M. Allan Blakeney, a dit sans ambages qu'Ottawa cherche tout simplement à divertir l'opinion publique au moment même où les provinces discutent entre elles d'un nouveau partage des pouvoirs. Le premier ministre de la Saskatchewan ajoute que le gouvernement central fait fi de la consultation que les provinces réclament à grands cris. Une seule explication, selon lui: le gouvernement Trudeau est en plein désarroi et tente de voler les manchettes des médias aux premiers ministres des provinces. Il ajoute qu'Ottawa agit comme s'il était seul, tandis que la Constitution concerne toutes les provinces et l'ensemble de la population canadienne.

Pour le premier ministre du Nouveau-Brunswick, la proposition Lang n'est rien de moins qu'une "gimmick" politique, un jeu ridicule. "Je ne suis pas intéressé à ce qu'on gouverne par référendum quand il y a des gouvernements élus qui représentent la population", ajoute M. Richard Hatfield.

Et ainsi de suite pour les autres premiers ministres, d'est en ouest du pays.

Quant à M. René Lévesque, il se contente d'enregistrer fort calmement la réaction vive et courroucée de ses collègues. "Rien qu'à voir leurs réactions, confie-t-il au terme d'une journée de discussions à huis clos, c'est une patente mort-née, et qui n'a politiquement pas de sens." Il est aussi d'avis qu'Ottawa tente patement de voler les

manchettes aux provinces et que la manoeuvre sent les élections fédérales à plein nez. Il pense que la conférence constitutionnelle prévue pour fin octobre n'aura tout simplement pas lieu, parce que le Canada sera alors en pleine campagne électorale.

De façon délibérée, le Québec affiche d'ailleurs un "low profile" à Regina. M. Lévesque reconnaît que sa position est à tout le moins ambiguë, mais qu'elle est franche et connue de tous. D'une part, il se comporte comme un premier ministre provincial dont le mandat "autonomiste" le justifie de participer à ces discussions. D'autre part, son option de souveraineté-association lui donne en quelque sorte le rôle d'un observateur qui n'est pas plus optimiste qu'il ne l'est sur le résultat final de l'exercice en cours.

M. Lévesque aurait pu ajouter qu'il n'a pas besoin de montrer les crocs, puisque ce sont les autres qui le font à sa place.

Il se contente d'expliquer que le Québec veut concourir à toutes les initiatives, si timides soient-elles, qui "améliorent la position commune des provinces en ce qui concerne la réplique à l'unilatéralisme invraisemblable d'Ottawa".

Le premier ministre du Québec dit que, ce faisant, il ne cache nullement son option fondamentale. "Mais ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas améliorer le système actuel. Ça ne veut pas dire qu'on a confiance que ce système est le meilleur pour l'avenir du Canada et du Québec."

M. Lévesque ne se fait toutefois pas d'illusion. Il sait fort bien que le front commun ne peut aller au-delà de certaines limites. "Le consensus n'est pas absolu. Ce serait caricatural que de le prétendre. Mais il y a des urgences pratiques et concrètes sur lesquelles il y a moyen de s'entendre entre nous."

"Je crois que dans un système fédéral, poursuit M. Lévesque, si on veut être le moins logicien, et si on ne parle pas du partage des pouvoirs, on passe à côté du problème. C'est d'ailleurs ce qui est en train

d'arriver avec cet exercice assez astucieux d'Ottawa qui, pour la plupart des provinces, va tout simplement au contraire du bon sens. Quand on est fédéraliste, c'est le partage des pouvoirs qui est la substance, la base de tout le reste."

Tout à tour, les premiers ministres des autres provinces ont d'ailleurs démontré que leur "furie" a des limites très précises. Après avoir dénoncé l'absence de consultation d'Ottawa, ils s'empresent de dire que les grands problèmes canadiens ne sont pas d'ordre constitutionnel, mais d'ordre économique et qu'il faut trouver moyen de concilier les deux. Si, pour eux, la Constitution est importante, la relance de l'économie est urgente et primordiale.

M. Hatfield s'en prend aux délais prévus par Ottawa et craint que M. Trudeau veuille affaiblir les institutions fédérales, notamment la monarchie. "Nous n'avons pas besoin de partir de zéro pour apporter les changements constitutionnels qui s'imposent, dit-il, et ceux qui préconisent des changements radicaux doivent en démontrer la nécessité."

Son de cloche à peu près semblable en Nouvelle-Ecosse, dont le premier ministre craint qu'il n'y ait deux classes et provinces, l'une qui aurait un droit de veto et l'autre pas. M. Gerald Reagan souhaite des réformes ponctuelles et équilibrées.

Quant à l'Ontario elle proclame le respect de l'intégrité du système fédéral et le maintien d'une union canadienne à la fois politique et économique.

En somme, les provinces s'entendent pour dénoncer la manière d'agir d'Ottawa, de même que le calendrier prévu pour la révision constitutionnelle. Mais dès qu'il s'agit de l'alternative à proposer, des suggestions précises de réforme, le fossé, énorme, subsiste entre le Québec et les neuf autres provinces.

La conférence se termine cet après-midi par la publication d'un communiqué conjoint.

L'ingérence d'Ottawa dans des secteurs de leur juridiction dénoncée par les provinces

par Gilles LESAGE
envoyé spécial du Soleil

REGINA — Les provinces élargissent leur front commun contre Ottawa.

"Le double emploi résulte de l'ingérence du gouvernement fédéral dans des secteurs de compétence provinciale".

Telle est la conclusion ferme à laquelle on est venu, hier, les premiers ministres des 10 provinces, au terme de la première séance de leur 19ème conférence annuelle.

"Des mesures correctives concrètes doivent être prises d'ici la fin de l'année, précisent-ils dans le communiqué lu par le premier ministre de la Saskatchewan, M. Allan Blakeney, hôte de ses collègues. Le temps n'est plus aux études, mais plutôt à des analyses et des actions précises sur des problèmes bien définis. C'est là un secteur où le gouvernement fédéral peut démontrer qu'il est sérieux quand il préconise une action rapide et positive".

La délimitation des responsabilités pourrait nécessiter le transfert aux provinces de ressources financières appropriées, notent les premiers ministres, sans préciser leur pensée. Les secteurs propices à une action rapide sont, entre autres, les suivants, de l'avis des chefs des provinces:

- la consommation et les corporations;
- la protection de l'environnement;
- la recherche agricole;
- les ressources minières au large des côtes;
- la réglementation de l'extraction de l'uranium et de l'industrie nucléaire;
- l'habitation et les affaires urbaines;
- l'administration de la justice;

- les services pénitentiaires;
- l'enseignement post-secondaire.

Les premiers ministres font état des "répercussions néfastes qu'ont le double emploi des activités gouvernementales et la réglementation excessive pour l'économie du pays et la vie de tous les jours des Canadiens".

Ils réclament des mesures immédiates afin de réduire le chevauchement des services et des règlements gouvernementaux.

Soucieux de ne pas froisser son hôte, le premier ministre du Québec s'est contenté de brefs commentaires, insistant sur l'urgence d'agir rapidement. "Il y a entre nous un consensus sur quelque chose de concret, notre M. René Lévesque. Si Ottawa veut agir, il a la chance de le faire à l'avantage de tous, au lieu de sombrer dans des études à ne plus finir".

Les premiers ministres soulignent d'ailleurs que des travaux d'une grande utilité ont été accomplis au sujet du double emploi, tant dans l'ouest du pays qu'en Ontario et au Québec. Ils disent se réjouir de l'attention qu'accorde depuis peu le gouvernement fédéral à ce problème, qui a déjà été abordé à la conférence des premiers ministres, en février dernier, à Ottawa.

L'on sait que le ministre fédéral des relations fédérales-provinciales, M. Marc Lalonde, avait convié les provinces à une discussion sur le sujet, en juillet dernier, et obtenu un délai jusqu'à l'automne.

Pour sa part, le Québec a publié il y a quelques semaines une étude dont la conclusion est fort éloquent: 128 programmes fédéraux sur un total de 221, soit 58 pour 100 sont en chevauchement partiel ou total avec des programmes québécois, tandis que 149 programmes québécois sur un total de 244, soit 61 pour 100, font double

emploi avec les programmes fédéraux.

L'étude a été faite par MM. Germain Julien et Marcel Proulx, de l'École nationale d'administration publique (ENAP). Ils soulignent que les chevauchements de nature directe (duplication de services gouvernementaux) ont les conséquences suivantes:

- "ils accroissent le coût de l'action gouvernementale par rapport à ce qu'il en coûterait à un seul gouvernement pour assurer les mêmes services;
- "ils entraînent des incohérences et des contradictions dans l'action gouvernementale, affectant ainsi l'impact des interventions de l'Etat au sein de la collectivité;
- "ils alourdissent le fardeau des administrés en ce qui a trait aux transactions avec les institutions gouvernementales;
- "enfin, sur le plan des conséquences politiques, ils entrent en contradiction avec deux des principes fondamentaux de notre système politique, soit celui de la responsabilité des gouvernants face à la population et celui de la décentralisation politique."

Quant aux chevauchements de nature indirecte (programmes à frais partagés), ils ont surtout des conséquences politiques. "Par leurs effets sur le contenu des programmes administrés par le Québec, écrivent MM. Julien et Proulx, les programmes fédéraux provinciaux à frais partagés trahissent l'esprit du fédéralisme et entraînent, au sein de la population, une confusion des responsabilités des deux gouvernements en rapport avec les services en cause. Les programmes à frais partagés entraînent aussi certains coûts supplémentaires par rapport à ce qu'il en coûterait à un

seul gouvernement pour assumer la responsabilité de ces programmes."

Selon les deux experts, et le gouvernement québécois fait sienné cette conclusion, bien sûr, "les chevauchements administratifs au niveau intergouvernemental paraissent donc comme une source d'inefficacité administrative et politique".

En termes mesurés et nuancés, comme il se doit dans ce genre d'exercice, les premiers ministres des provinces en viennent à une conclusion semblable.

Mais là où le gouvernement du Parti québécois ne voit qu'un remède au problème: la souveraineté politique, les autres provinces souhaitent tout simplement "le transfert aux provinces de ressources financières appropriées".

SOUS LE GRAND CHAPITEAU

Gatini

En collaboration avec **chrc**

ADMISSION:
Adultes \$4.00
Enfants \$2.00

TOUR NOUVEAU

LEVIS
GALERIES CHAGNON

Jeudi, 10 août
16h et 20h
Vendredi, 11 août
16h, 18h30 et 21h

Billets en vente chez Pollack (Galerias Chagnon).

BEAUPORT
GALERIES SAINTE-ANNE

Samedi, 12 août
16h et 20h
Dimanche, 13 août
13h30, 16h et 20h

Billets en vente à la Mercerie Cartier (Galerias Ste-Anne)

Pollack
• Mail St-Roch • Galeries Chagnon, Lévis

Un goût d'automne...
ies créations
en pure laine

Spanner

Pour Dames et Juniors, la grande vogue cette saison! Nos CARDIGANS et MANTEAUX en pure laine vierge, de couleur beige; avec boutons en bois. Ultra-pratiques et confortables, à la ville comme en voyage. Lavables à la main, ou nettoyage à sec.

A. CARDIGAN à manches longues. 2 poches. Motif à torsades, devant et au dos. Ceinture nouée. Tailles Moyenne-Grande. **55.00**

B. D'airure sportive! CARDIGAN bordé de toile beige; 2 poches et cordon à la taille. Col et poignets côtelés. Tailles Moyenne-Grande. **70.00**

C. MANTEAU droit, avec motif côtelé devant et au dos, ainsi qu'aux poches et manches. Ceinture à la taille. Tailles Petite-Grande. **80.00**

SPORT-DAMES — (Rayon 542)
Mail St-Roch, nez-de-chaussée, Lévis, étage supérieur.

PURE LAINE VIERGE